

Bilan économique 2023

Insee Conjoncture Hauts-de-France

Juin 2024



Insee Conjoncture Hauts-de-France n° 41 - juin 2024

Les partenaires de l'Insee pour ce bilan économique 2023 Hauts-de-France sont :
la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets),
la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal),
la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf)

Avertissements

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à juin 2024. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard

Coordination

Direction régionale de l'Insee des Hauts-de-France

Directeur de la publication

Catherine RENNE

Rédaction en chef

Laetitia BAUDRIN,

Audrey BAËHR

Contributeurs

Dreets : Eric DEROO,

Loïc LAPORTE,

Dreal : Gaëtan BOULET,

François PINCHEMEL,

Draaf : Pascal FOUQUART

Insee : Nadia BELHAKEM,

Clément BORTOLI

Jean BRESNER,

Élodie DE-VOS,

Noémie GRANDPERRIN,

Pauline ROGER,

Gaston VERMERSCH

Caroline VICTOOR

Secrétaires de rédaction :

Clotilde DEMANNE,

Élise BECUWE

Composition / maquettage :

Olivier MAJCHERCZAK

Bureau de presse

06.60.51.86.50.

06.63.34.65.31.

Éditeur

Institut national de la statistique et des études économiques

130, avenue du Président J.F. Kennedy

59034 Lille Cedex

www.insee.fr

© Insee 2024

Sommaire

Synthèse régionale

L'activité économique en perte de vitesse sauf dans le tourisme et les transports 04

Cadrage national

En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé 06

Emploi salarié

L'intérim poursuit son recul et freine la croissance de l'emploi salarié 10

Chômage et politiques de l'emploi

Le chômage augmente, la demande d'emploi se stabilise et l'accompagnement des jeunes se renforce 14

Démographie d'entreprises

Un recul du nombre de créations d'entreprises pour la 2^e année consécutive 18

Agriculture

L'agriculture régionale à la recherche de résilience 22

Construction

Le marché se contracte 26

Tourisme

2023, un nouveau record de fréquentation touristique 30

Transports

Un bilan économique positif dans le transport, un bilan environnemental plus mitigé 34

Définitions

..... 38

L'activité économique en perte de vitesse sauf dans le tourisme et les transports

Si, en 2023, l'activité économique des Hauts-de-France est globalement supérieure à celle de 2022, c'est grâce à un début d'année particulièrement dynamique. Ensuite, l'activité ralentit progressivement et les heures rémunérées en fin d'année passent juste en dessous du volume de fin 2022 (-0,4 % en novembre 2023 par rapport à novembre 2022). Tous les secteurs sont concernés par ce recul, plus particulièrement l'industrie et la construction, tandis que les services s'en sortent mieux. L'emploi salarié stagne avec un net recul de l'intérim. Le chômage augmente et la demande d'emploi se stabilise. Les créations d'entreprises poursuivent leur recul. Les marchés agricoles souffrent encore du contexte géopolitique et les conditions météorologiques perturbent les récoltes. Le marché de l'immobilier neuf se contracte. En revanche, la fréquentation touristique augmente de nouveau en 2023. Les passagers sont plus nombreux dans les aéroports et les immatriculations de véhicules neufs repartent à la hausse.

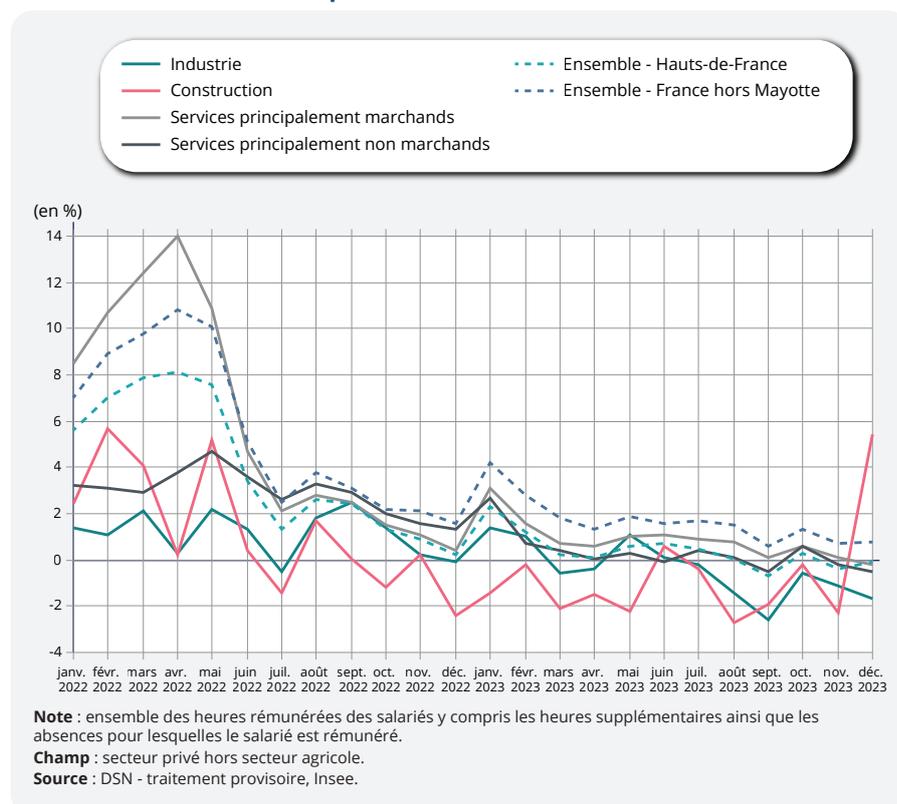
L'activité régionale ralentit au cours de l'année 2023

En 2023, l'activité économique, mesurée par le volume d'heures rémunérées, augmente légèrement dans la région (+0,4 % en moyenne sur l'année par rapport à 2022). Après une année 2022 dynamique, l'année 2023 débute sur la même tendance (+2,3 % en janvier 2023 par rapport à janvier 2022)

► **figure 1.** Toutefois, l'activité ralentit progressivement : en novembre, les heures rémunérées sont inférieures de 0,4 % à leur volume de l'année précédente ► **avertissement.** À l'échelle nationale, l'activité progresse davantage : +1,7 % en moyenne sur l'année 2023 par rapport à 2022.

Les services non marchands suivent la tendance régionale, avec une activité qui est restée à un niveau proche de celui de l'année 2022. La situation dans les services marchands est un peu meilleure au cours de l'année 2023, malgré un repli en décembre (-0,3 %). Dans l'industrie, l'activité se maintient sur le 1^{er} semestre 2023 (+0,1 % en juin), puis elle ralentit au 2^d semestre (-1,8 % en décembre). À l'inverse,

► 1. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente



Avertissement

En décembre 2023, dans le secteur de la construction, la variation des heures rémunérées n'est pas représentative de la variation de l'activité qu'elle est censée illustrer. Les heures rémunérées dans la construction sont, dans quasiment toutes les régions, par rapport au mois de décembre 2022, en forte augmentation en décembre 2023. Ces évolutions viennent du fait que, dans la construction, les congés des salariés ne sont pas rémunérés directement par l'employeur mais par des caisses indépendantes et ne sont donc pas pris en compte. Or le positionnement atypique des vacances scolaires a entraîné moins de congés en décembre 2023 qu'en décembre 2022.

l'année 2023 est une année difficile dans la construction avec des heures rémunérées en deçà du volume de 2022 (-2,3 % en novembre 2023 par rapport à novembre 2022, le mois de décembre étant atypique ► [avertissement](#).

L'intérim poursuit son recul et freine la croissance de l'emploi salarié

Fin 2023, 2 136 500 salariés travaillent dans les Hauts-de-France. En un an, l'emploi régional se stabilise alors qu'au niveau national, les effectifs progressent de 0,6 %. Au sein de la région, les 1 650 emplois supplémentaires dans le secteur public compensent la perte de 1 500 emplois dans le privé. Seuls les départements de la Somme et du Nord gagnent des emplois. La croissance de l'emploi dans le tertiaire non marchand (+0,4 %) et l'industrie (+0,3 %) est contrebalancée par le recul dans la construction (-0,3 %) et la baisse marquée de l'intérim (-5,2 %).

Le chômage augmente, la demande d'emploi se stabilise et l'accompagnement des jeunes se renforce

Dans les Hauts-de-France, le taux de chômage s'établit à 9,3 % fin 2023. Il augmente ainsi de 0,6 point en un an après huit années consécutives de baisse. Fin 2023, 513 540 personnes sont inscrites à France Travail en catégories A, B et C, un niveau stable sur un an. Le marché du travail bénéficie surtout aux demandeurs d'emploi les plus âgés et à ceux inscrits depuis un an ou plus, dont la demande d'emploi recule. Les aides à l'emploi se réduisent légèrement malgré une hausse de l'apprentissage. Le contrat d'engagement jeune poursuit son développement avec 36 % de nouveaux jeunes en plus sur un an.

Un recul du nombre de créations d'entreprises pour la 2^e année consécutive

En 2023, 64 870 entreprises ont été créées dans les Hauts-de-France, soit 1 040 de moins qu'en 2022 (-1,6 %). Les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme sont touchés par ce recul tandis que le nombre de créations augmente dans l'Aisne (+4,3 %) et se stabilise dans l'Oise. Au niveau régional, les créations de micro-entreprises

progressent mais ne compensent pas la baisse des créations de sociétés et d'entreprises individuelles. Seule l'industrie est épargnée par la diminution du nombre de créations d'entreprises. La région enregistre par ailleurs une hausse des défaillances d'entreprises, dans tous ses départements sauf l'Aisne et dans tous les secteurs d'activité, excepté l'agriculture.

L'agriculture régionale à la recherche de résilience

En 2023, la guerre en Ukraine entretient la fébrilité sur les marchés mondiaux des céréales et des oléagineux. Par ailleurs, des épisodes météorologiques imprévisibles perturbent le déroulement de la campagne agricole : une sécheresse importante apparaît en février, des pluies continues entre mi-juillet et mi-août interrompent les moissons et les inondations s'installent durablement au cours d'un automne très pluvieux, retardant ainsi les récoltes et les semis d'hiver. Les productions fourragères profitent des excédents d'humidité dans un climat de douceur. Enfin, le lait de vache est mieux valorisé que l'année précédente.

Construction : le marché se contracte

En 2023, dans le secteur de l'immobilier neuf, le nombre de biens mis en vente comme celui des transactions réalisées diminuent (respectivement -47 % et -41 %). Les prix immobiliers se stabilisent autour de 3 000 euros le m² pour les maisons et 4 000 euros le m² pour les appartements. Les autorisations et les mises en chantier reculent dans toute la région : près d'un quart en moins par rapport à 2022. Dans le parc non résidentiel, les surfaces autorisées à la construction repartent à la baisse (-9 %), malgré une forte croissance dans l'industrie.

Un nouveau record de fréquentation touristique

Avec 15,3 millions de nuitées en 2023, les hôtels, campings et autres hébergements collectifs des Hauts-de-France connaissent une belle progression de leur fréquentation par rapport à 2022, confirmant une fois encore leur dynamisme. La hausse de la fréquentation hôtelière a exclusivement été portée par les touristes étrangers, permettant ainsi de compenser le léger

repli de la clientèle résidente. Les hôtels ont en effet bénéficié d'un important afflux de touristes britanniques, venus notamment assister à la coupe du Monde de rugby. Les hébergements de plein air connaissent par ailleurs le plus bel essor, en particulier en mai et septembre. Quant aux autres hébergements collectifs, leur fréquentation dépasse pour la première fois leur niveau pré-pandémique.

Un bilan économique positif dans le transport, un bilan environnemental plus mitigé

Les immatriculations de véhicules neufs repartent à la hausse en 2023. S'agissant des véhicules particuliers, l'augmentation de 7,4 % ne suffit cependant pas à retrouver le niveau d'avant-crise. Si l'électrique poursuit son développement chez les particuliers, le virage est désormais amorcé pour les poids lourds. Le trafic aérien de passagers poursuit son rebond post-covid (+17 % entre 2022 et 2023), tiré par le low cost (+22 %). À l'inverse, le volume de marchandises transportées par la route diminue sur la période (-4,3 % pour le trafic interne à la région et -5,2 % pour les entrées). ●

Noémie Grandperrin (Insee)

En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé

En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé ► **figure 1**. La croissance américaine a ainsi atteint +2,5 % contre +0,6 % dans la zone euro, où l'activité a été globalement éteinte tout au long de l'année, et +0,1 % au Royaume-Uni. Parmi les principales économies de la zone euro, la France et l'Italie ont connu une dynamique de croissance globalement assez proche en 2023 (+1,1 % en France et +1,0 % en Italie). Le moteur allemand a quant à lui calé (croissance nulle en 2023), tandis que l'économie espagnole a poursuivi son rattrapage (+2,5 %).

L'Europe est restée exposée à des prix énergétiques élevés, bien qu'en repli, et a pâti des effets du resserrement monétaire. L'économie américaine y a été moins sensible, bénéficiant de puissants soutiens budgétaires. En Chine, passé le rebond consécutif à la réouverture de l'économie, la croissance s'est stabilisée à un rythme sensiblement inférieur à celui de la décennie 2010, pénalisée notamment par la contraction du secteur immobilier. Le ralentissement chinois, toutefois, a un effet global ambigu pour l'économie française : s'il freine l'activité via les canaux commerciaux, il contribue en revanche à la détente des prix des matières premières et constitue ainsi un facteur de soutien.

En France, la croissance de l'économie française a été modérée en 2023 : le PIB (en volume) a augmenté de 0,9 % en données brutes (+1,1 % en données corrigées des jours ouvrables), après une hausse de 2,6 % en 2022. La production a ralenti (+1,5 % en volume après +4,1 %).

La croissance de la production est principalement portée par les services marchands, qui ralentissent mais sont en hausse de 2,4 %, et en particulier par les services aux entreprises et d'information-communication. La production en construction est quasi

stable (-0,1 %), mais cette stabilité masque un repli important dans la construction de logement neuf que compense la bonne tenue des activités d'entretien-amélioration et de génie civil. La production industrielle rebondit (+0,5 % après -0,4 %), avec des situations très contrastées suivant les branches. La production de matériels de transport, encore très dégradée en 2022 par rapport à son niveau d'avant-crise, accélère nettement en 2023 (+11,3 % après +7,8 %), les difficultés d'approvisionnement s'atténuant. À l'inverse, la production d'« autres produits manufacturés » se replie de nouveau (-3,6 % après -0,9 %), notamment pour les industries les plus énergivores (chimie, papeterie, métallurgie), très pénalisées par la hausse des prix de l'énergie.

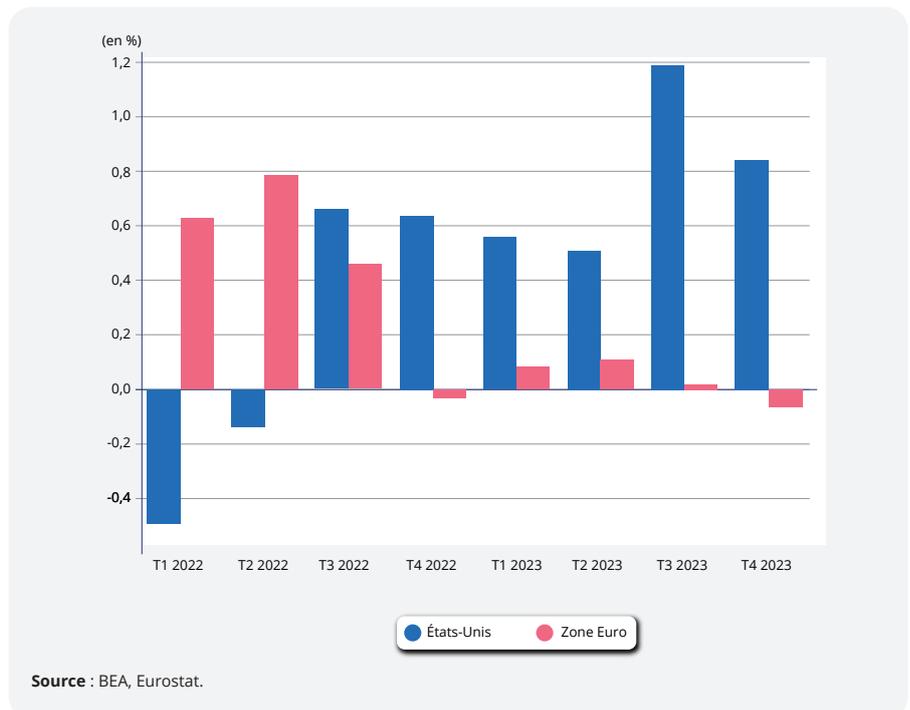
L'emploi salarié a nettement ralenti en 2023, augmentant de 0,6 % sur l'année (soit 156 000 créations nettes d'emploi

entre fin 2022 et fin 2023), après +1,4 % en 2022 (soit +376 000 emplois) et +3,2 % en 2021 (soit +814 000 emplois). Le taux de chômage au sens du BIT s'est stabilisé en fin d'année à 7,5 % de la population active. Il est supérieur de 0,4 point à son niveau de fin 2022, qui était le plus bas depuis 1982. La hausse progressive du chômage depuis lors résulte du ralentissement de l'emploi alors que la population active est restée dynamique.

Le pouvoir d'achat des ménages a rebondi, malgré une inflation qui demeure élevée

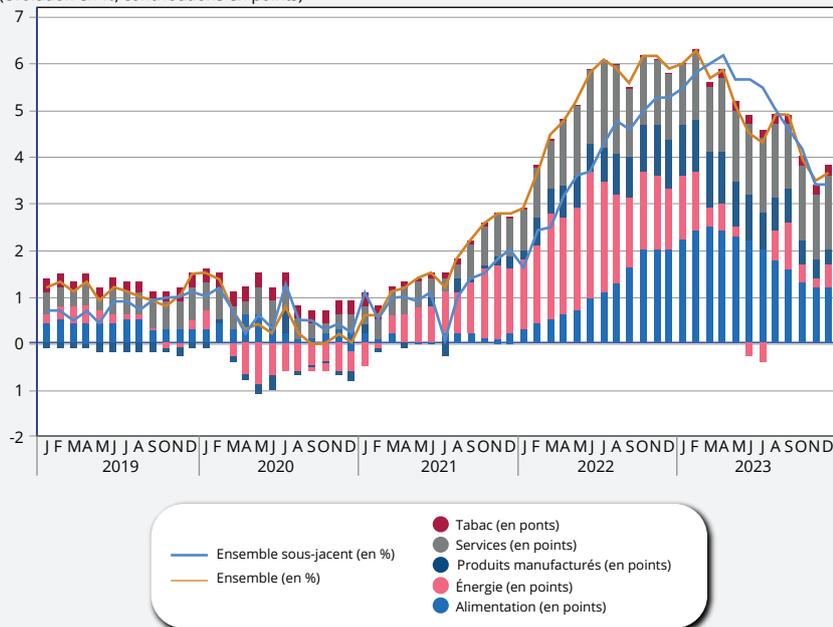
Après être resté pendant près d'un an sur un plateau autour de +6 %, le glissement annuel des prix à la consommation en France a nettement diminué à partir du printemps 2023, du fait notamment du ralentissement des prix des produits pétroliers et des produits alimentaires ► **figure 2**.

► 1. Croissance trimestrielle du PIB dans la zone euro et aux États-Unis



2. Inflation en France et contributions par poste

(évolution en %, contributions en points)

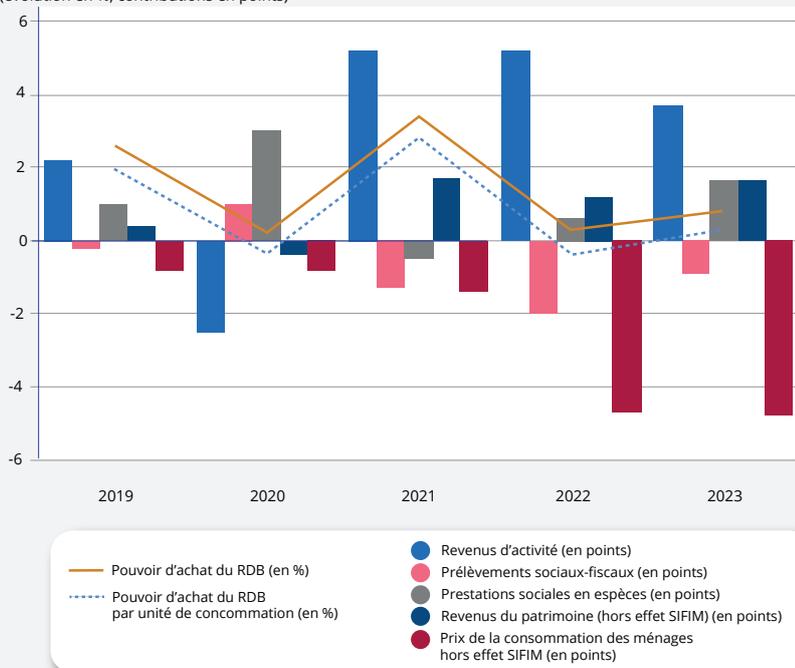


Lecture : en décembre 2023, l'inflation d'ensemble s'établit à 3,7 % sur un an. L'alimentation contribue pour +1,2 point à l'inflation d'ensemble.

Source : Insee.

3. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contributions de ses principales composantes

(évolution en %, contributions en points)



Lecture : en 2023, les revenus du patrimoine (hors effet SIFIM) contribuent pour +1,6 point à l'évolution du revenu disponible brut (RDB) hors effet SIFIM.

Source : Insee, Comptes nationaux.

L'inflation est néanmoins restée relativement élevée : en moyenne annuelle, elle s'est établie à +4,9 %, en 2023 après +5,2 % en 2022. L'alimentation a été la principale contributrice à l'inflation d'ensemble entre septembre 2022 et septembre 2023. Dès avril 2023 cependant, les prix des produits alimentaires ont nettement ralenti, en raison du reflux des prix des produits agricoles depuis leur pic de mai 2022. De même, la contribution des prix des produits manufacturés à l'inflation d'ensemble a reflué à compter du milieu d'année. Ce sont désormais les prix des services, tirés par la dynamique des salaires, qui soutiennent l'inflation.

En ce qui concerne les rémunérations, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles et le salaire mensuel de base (SMB, qui correspond à la composante sous-jacente du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée notamment par les versements de prime et les heures supplémentaires) ont été dynamiques en termes nominaux (respectivement +4,1 % et +4,3 %) mais ils ont de nouveau reculé en termes réels (respectivement -0,8 % et -0,6 %). Comme en 2022, ces reculs inédits traduisent le fort dynamisme des prix sur la période récente. En deux ans, le recul du SMB réel atteint ainsi 2,5 %.

En 2023, le pouvoir d'achat des ménages a accéléré (+0,8 %, après +0,3 % en 2022) ► **figure 3**. Les revenus nets d'activité ont ralenti mais sont restés dynamiques (+5,0 % après +7,2 % en 2022). Les prestations sociales en espèces ont augmenté de 4,7 % après 1,7 %, sous l'effet principal de revalorisations des retraites (effet en année pleine de la revalorisation de juillet 2022 et revalorisation résiduelle de janvier 2023) : les retraites ont ainsi progressé de façon soutenue (+5,3 %). Les revenus du patrimoine, corrigés de l'effet SIFIM, accélèrent en 2023 (+7,5 % après +5,8 %) sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt et de versements dynamiques de dividendes et des autres revenus d'investissement. Au total, le revenu disponible brut (RDB) hors effet SIFIM de l'ensemble des ménages a accéléré (+5,8 % après +5,0 %).

La consommation des ménages a progressé à un rythme proche du pouvoir d'achat (+0,8 %), si bien que le taux d'épargne des ménages s'est quasiment stabilisé (16,9 % après 16,8 %). Le taux d'épargne reste

à un niveau nettement plus élevé que sa moyenne entre 2009 et 2019 (14,7 %). La consommation en produits alimentaires a continué de baisser (-3,6 %, après -3,2 % en 2022). Ces produits sont les plus marqués par l'inflation, avec une hausse des prix de 11,3 % en 2023 (après +6,3 % en 2022). Également très marquée par l'inflation, la consommation en biens énergétiques diminue de nouveau fortement comme en 2022 (-2,5 % après -3,3 %). À l'inverse, la consommation des ménages en services reste dynamique, en particulier dans l'information-communication (+5,6 %), dans les services de transport (+6,7 %) et dans l'hébergement-restauration (+5,5 %).

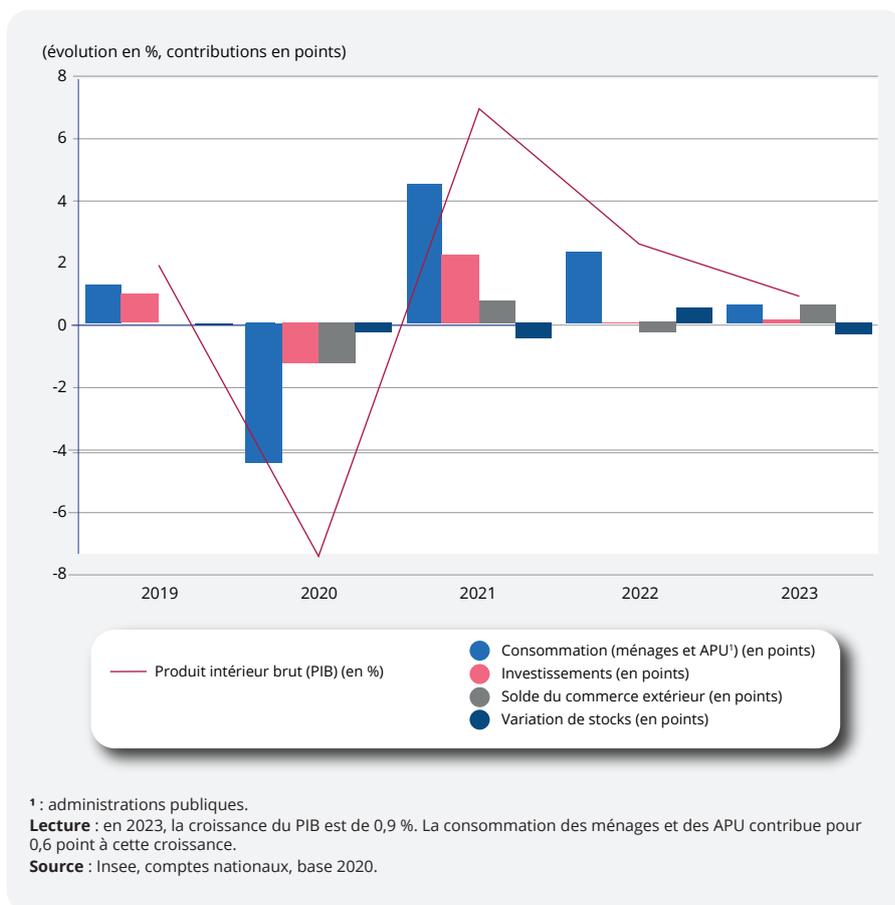
L'investissement des ménages a sombré, celui des administrations et des entreprises a résisté

En réponse à la hausse de l'inflation, les principales banques centrales, dont la Banque centrale européenne à partir de l'été 2022, ont procédé à un resserrement rapide des politiques monétaires, entraînant une augmentation du coût du crédit pesant sur l'investissement des entreprises comme des ménages. Ce dernier est de nouveau en forte baisse (-8,5 %), pénalisé par la baisse de l'investissement en construction (-5,6 %) et par celle des achats de biens immobiliers (-18,4 % d'investissement en services techniques, comprenant les frais de notaires). L'investissement des entreprises non financières progresse au même rythme qu'en 2022 (+2,7 % après +2,9 %), toujours porté par l'investissement en services d'information-communication. Au total, l'investissement se redresse légèrement en 2023 (+0,4 % en volume après 0,0 %), principalement porté par les investissements des administrations publiques (+6,9 %), qui augmentent dans les matériels de transport, avec notamment la livraison d'un sous-marin.

Le solde extérieur de la France s'améliore

En 2023, les flux de commerce extérieur en volume marquent le pas après deux années de forte hausse. Les exportations augmentent encore un peu (+2,1 % après +8,2 %), alors que les importations sont quasi stables (+0,3 % après +8,8 %). Le solde extérieur en volume s'améliore légèrement. Cette amélioration s'explique surtout

► 4. Évolution du PIB en volume et contributions à cette évolution



par les biens, en particulier les biens énergétiques : la France est de nouveau exportatrice nette d'électricité, et ses imports en gaz et en pétrole baissent fortement, les stocks ayant atteint des niveaux très élevés. Les exportations de matériels de transport, en particulier en aéronautique, accélèrent nettement, mais les importations, notamment de véhicules électriques, augmentent aussi fortement. Les exportations en volume de services se replient, tirées vers le bas par les exportations de services de transport (-7,5 %), tandis que les importations de services sont en forte hausse, avec notamment +15,1 % de services de transport et +7,7 % de services aux entreprises. Au final, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été nettement positive en 2023 (+0,6 point) ► **figure 4**, en partie compensée par un mouvement de déstockage (-0,4 point). ●

Clément Bortoli, Gaston Vermersch (Insee)

L'intérim poursuit son recul et freine la croissance de l'emploi salarié

Fin 2023, 2 136 500 salariés travaillent dans les Hauts-de-France. En un an, l'emploi régional se stabilise alors qu'au niveau national, les effectifs progressent de 0,6 %. Au sein de la région, les 1 650 emplois supplémentaires dans le secteur public compensent la perte de 1 500 emplois dans le privé. Seuls les départements de la Somme et du Nord gagnent des emplois. La croissance de l'emploi dans le tertiaire non marchand (+0,4 %) et l'industrie (+0,3 %) est contrebalancée par le recul dans la construction (-0,3 %) et la baisse marquée de l'intérim (-5,2 %).

Coup d'arrêt pour l'emploi salarié

Fin 2023, 2 136 500 salariés travaillent dans les Hauts-de-France, soit 170 de plus qu'en 2022 ► **figure 1**. Après quatre années de hausse (+0,4 % en 2022 et +2,8 % en 2021), l'emploi salarié se stabilise en 2023 dans la région alors qu'il poursuit sa hausse en France hors Mayotte (+0,6 %). La création de 1 650 emplois dans le secteur public (+0,3 % par rapport à 2022) compense la perte de 1 500 emplois dans le privé (-0,1 %). Au niveau national, la hausse est portée à la fois par le privé (+0,4 %) et le public (+1,0 %). Les Hauts-de-France et le Grand Est sont les seules régions où l'emploi stagne en 2023 ► **figure 2**. En Bourgogne-Franche-Comté et en Corse, l'emploi est également peu dynamique (+0,1 %), tandis que la Guyane et la Bretagne enregistrent les plus fortes hausses (respectivement +2,9 % et +1,2 %). Au sein de la région, l'emploi augmente dans deux départements sur cinq ► **figure 3**. Dans le Nord, la hausse se poursuit en 2023 (+0,1 %) mais à un rythme moindre qu'en 2022 (+0,5 %) alors que dans la Somme, l'emploi se redresse fortement (+0,5 %) après avoir baissé l'année précédente (-0,3%). À l'inverse, il se replie dans l'Aisne (-0,3 %), l'Oise et le Pas-de-Calais (-0,2 %).

Reprise dans le tertiaire non marchand

Moins dynamique qu'à l'échelle nationale (+0,9 %), l'emploi tertiaire non marchand repart à la hausse dans les Hauts-de-France (+0,4 %) après un repli de 0,3 % en 2022 ► **figure 4**. Le secteur compte ainsi 752 300 salariés fin 2023 (+2 900 emplois). La progression dans les activités de santé humaine (+1,3 %, soit +1 900 emplois), l'hébergement médicosocial et social et l'action sociale sans hébergement (+0,7 %, soit +1 400 emplois)

ainsi que dans l'enseignement (+0,5 %, soit +900 emplois) compense le recul dans l'administration publique (-0,6 %, -1 300 emplois). Le nombre d'emplois liés aux services non marchands augmente dans tous les départements de la région (de +0,3 % à +0,5 %).

Ralentissement dans l'industrie

Dans l'industrie, l'emploi salarié poursuit sa reprise en 2023 (+0,3 % après +0,8 % en 2022), mais plus modérément qu'au niveau national (+1,1 %). Avec 900 emplois supplémentaires par rapport à 2022, l'industrie régionale regroupe 290 500 salariés fin 2023. La dynamique du secteur bénéficie fortement aux départements du Nord (+0,4 %) et de la Somme (+1,1 %) avec respectivement 500 et 400 emplois créés. Dans l'Aisne et le Pas-de-Calais, l'emploi augmente peu (+0,1 %) et il stagne dans l'Oise. Si toutes les activités industrielles enregistrent des hausses d'emploi au niveau national, la fabrication de matériels de transport et la fabrication d'autres produits industriels accusent des pertes de 300 et 600 emplois dans les Hauts-de-France (respectivement -0,9 % et -0,4 %). À l'inverse, la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques progresse de 3,4 % (+800 emplois), contre +2,0 % en France hors Mayotte. Dans une moindre mesure, l'industrie agroalimentaire, ainsi que la cokéfaction et raffinage, industries extractives,

énergie, eau, gestion des déchets et dépollution, créent des emplois en 2023 dans la région (respectivement 600 et 300 emplois, soit +1,1%).

Maintien de l'emploi dans le tertiaire marchand

Avec moins d'une centaine d'emplois créés dans le tertiaire marchand en 2023, le secteur reste stable dans les Hauts-de-France, il regroupe 886 000 salariés en fin d'année. Au niveau national, les effectifs progressent de 0,8 % en un an. Dans la région, la baisse dans l'Oise (-0,7 %), le Pas-de-Calais et l'Aisne (-0,2 %) est compensée par des gains d'emplois dans le Nord (+0,2 %) et la Somme (+0,4 %). Parmi les secteurs marchands, celui de l'hébergement et de la restauration profite de 1 200 emplois supplémentaires en 2023 (+1,5 %), tandis que celui de l'information et la communication fléchit de 700 emplois (-1,6 %).

La construction en léger repli

Dans les Hauts-de-France, 119 300 salariés travaillent dans la construction fin 2023. Après une hausse de 0,7 % en 2022, le nombre d'emplois du secteur recule de 0,3 % dans la région en 2023 (-400 emplois), une baisse toutefois plus faible qu'au niveau national (-0,7 %). L'Oise est le seul département de la région où le nombre de salariés se maintient. Il diminue de 1,3 % dans l'Aisne, 0,8 % dans la Somme, 0,2 % dans le Nord et 0,1 % dans le Pas-de-Calais.

Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie).

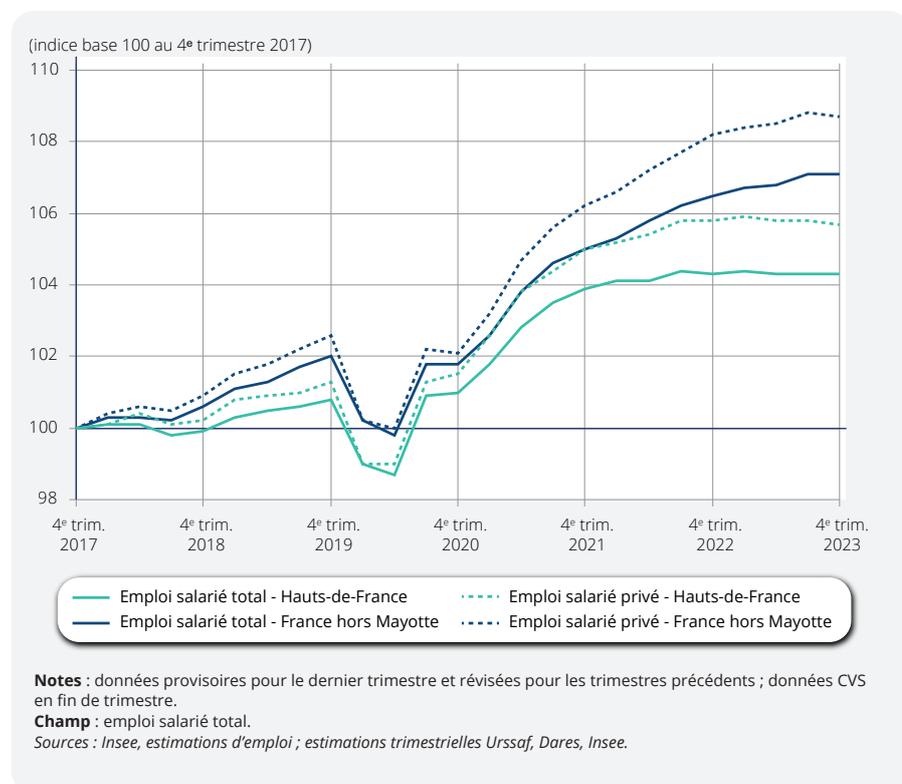
La baisse des effectifs dans l'intérim se poursuit

Après une baisse marquée en 2022 (-7,4 %), l'emploi intérimaire recule à nouveau en 2023 dans les Hauts-de-France, de 5,2 % (-3 600 emplois) contre -6,6 % au niveau national ► **figure 5**. L'intérim regroupe ainsi 66 000 emplois fin 2023. Si la Somme gagne près de 50 emplois intérimaires (+0,7 %), les autres départements de la région en perdent, en particulier l'Aisne (-10,4 %), le Pas-de-Calais (-6,6 %) et le Nord (-6,4 %). La baisse est plus modérée dans l'Oise (-0,2 %).

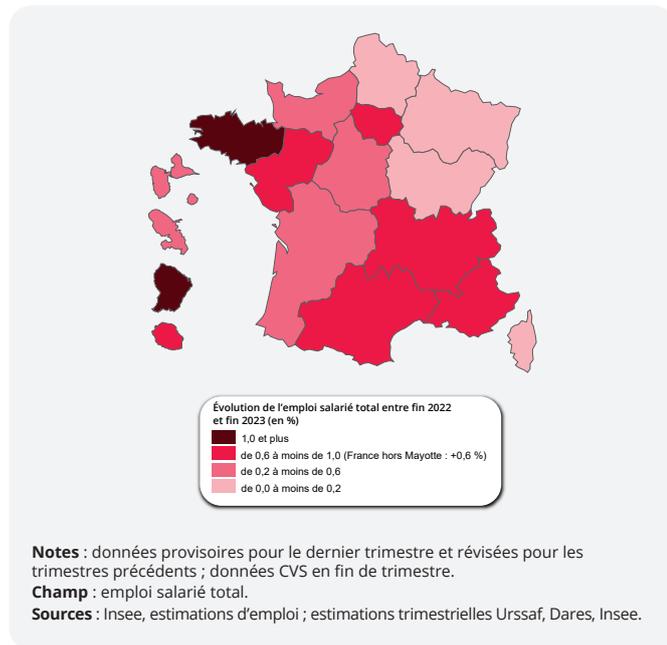
Pour la seconde année consécutive, la diminution du nombre d'intérimaires est portée par l'industrie (-2 100 emplois) et le tertiaire (-1 500 emplois). Si dans l'industrie, toutes les activités sont orientées à la baisse en 2023, dans le tertiaire, c'est le cas des activités de transport et de commerce. Le recours à l'intérim reste quasi stable dans l'agriculture et la construction. ●

Élodie De-Vos, Caroline Victoor (Insee),
Eric Deroo (Dreets)

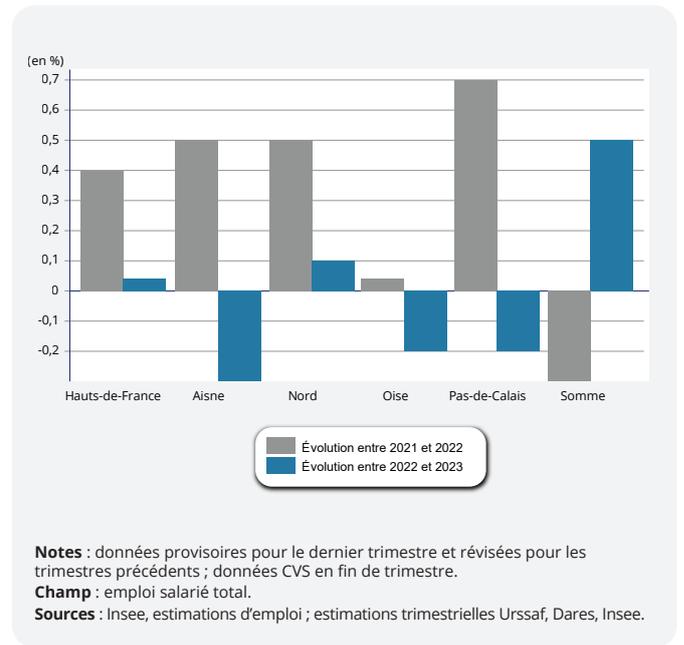
► 1. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié



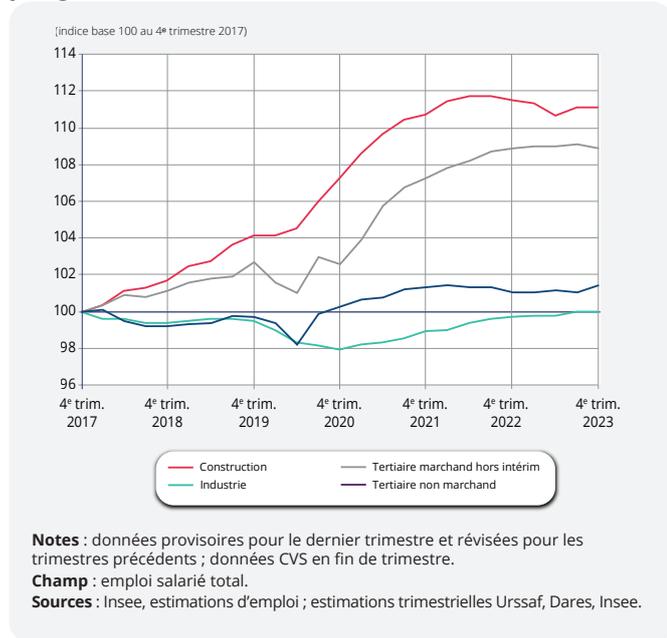
► 2. Évolution régionale de l'emploi salarié total entre fin 2022 et fin 2023



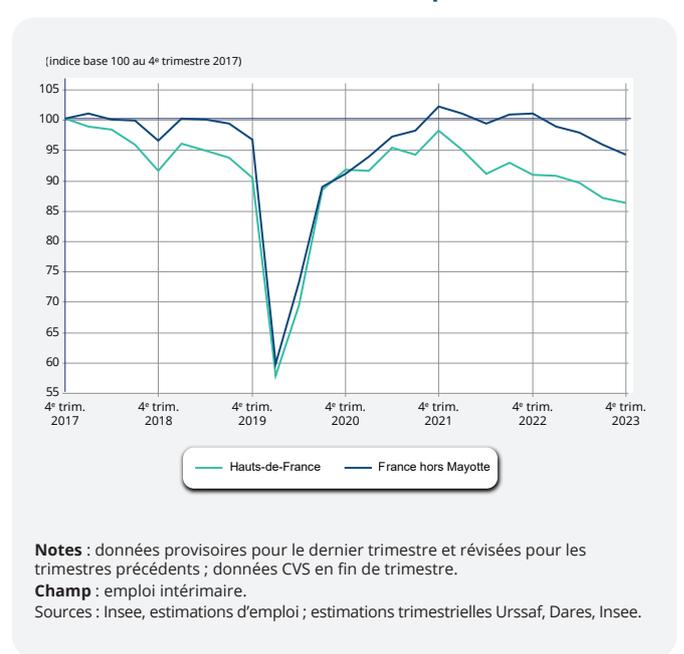
► 3. Évolution de l'emploi salarié total par département



► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité dans les Hauts-de-France



► 5. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



Le chômage augmente, la demande d'emploi se stabilise et l'accompagnement des jeunes se renforce

Dans les Hauts-de-France, le taux de chômage s'établit à 9,3 % fin 2023. Il augmente ainsi de 0,6 point en un an après huit années consécutives de baisse. Fin 2023, 513 540 personnes sont inscrites à France Travail en catégories A, B et C, un niveau stable sur un an. Le marché du travail bénéficie surtout aux demandeurs d'emploi les plus âgés et à ceux inscrits depuis un an ou plus, dont la demande d'emploi recule. Les aides à l'emploi se réduisent légèrement malgré une hausse de l'apprentissage. Le contrat d'engagement jeune poursuit son développement avec 36 % de jeunes en plus sur un an.

Le taux de chômage repart à la hausse

Fin 2023, 9,3 % de la population active de la région est au chômage, soit 0,6 point de plus par rapport à fin 2022 ► **figure 1**. C'est la plus forte augmentation du taux de chômage depuis fin 2012, après huit années consécutives à la baisse. Les Hauts-de-France restent la région de France métropolitaine ayant le taux de chômage le plus élevé, juste devant l'Occitanie (8,9 %). Au niveau national, 7,5 % des actifs sont au chômage fin 2023, soit une hausse 0,4 point en un an.

Le taux de chômage augmente dans tous les départements des Hauts-de-France, en particulier dans le Nord (+0,7 point) et le Pas-de-Calais (+0,6 point) ► **figure 2**. Le taux de chômage progresse plus modérément dans la Somme (+0,3 point). L'Aisne reste le département le plus touché de la région avec 10,7 % de la population active au chômage (+0,5 point), tandis que l'Oise conserve le taux le plus faible (7,6 %), avec une hausse de 0,4 point comme au niveau national.

Une demande d'emploi stable avec un marché du travail qui bénéficie aux plus âgés et aux inscrits de longue durée

Au 4^e trimestre 2023, les Hauts-de-France comptent 513 540 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B, C, soit 350 de plus qu'un an auparavant (+0,1 %) ► **figure 3**. Les effectifs ont baissé légèrement durant les deux premiers trimestres 2023, avant de remonter en fin d'année. Au niveau national, le nombre de demandeurs d'emploi A, B, C augmente légèrement,

de 0,3 % sur un an, pour atteindre 5 397 900 personnes.

Bien que la demande d'emploi reste stable sur l'ensemble de la région, son évolution diffère selon les départements. Ainsi, dans le Nord, les demandeurs d'emploi A, B, C sont plus nombreux qu'un an auparavant, avec une augmentation de 1,0 %. Leur nombre recule dans les autres départements, qu'il s'agisse de la Somme (-1,6 %), l'Aisne (-1,3 %), le Pas-de-Calais (-0,3 %) ou l'Oise (-0,2 %).

La demande d'emploi augmente chez les hommes, avec une progression de 0,5 % des effectifs dans les Hauts-de-France, en ligne avec la tendance nationale. Fin 2023, 254 020 hommes sont demandeurs d'emploi dans les Hauts-de-France, dont 155 430 en catégorie A. En revanche, elle recule pour les femmes en catégories A, B, C, avec une diminution de 0,4 % dans les Hauts-de-France, sauf pour la catégorie A, qui, elle, augmente de 0,9 %. Fin 2023, 259 520 femmes sont ainsi demandeuses d'emploi dans les Hauts-de-France, dont 143 280 en catégorie A.

Les plus de 50 ans bénéficient de la meilleure conjoncture sur le marché de l'emploi, avec une baisse de 0,2 % des inscrits sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans

augmente de 0,8 % sur un an, alors qu'il stagne pour les 25 à 49 ans.

La demande d'emploi diminue chez les inscrits depuis plus d'un an en Hauts-de-France, avec une baisse de 2,3 % par rapport à l'année précédente (-3,1 % sur la même période à l'échelle nationale). Elle est plus prononcée encore en ce qui concerne les inscrits depuis plus de deux ans, avec une baisse des effectifs de 9,9 % sur un an.

Des aides à l'emploi globalement stables mais un renforcement de l'accompagnement des jeunes

Après avoir connu 3 années consécutives de progression, dont une particulièrement importante en 2021 dans le cadre du plan « France Relance », les dispositifs d'aide à l'emploi enregistrent un léger repli. Fin 2023, ils concernent près de 140 000 nouveaux contrats, soit -0,7 % par rapport à 2022 (contre -1,0 % au niveau national) ► **figure 4**. Les situations sont toutefois variées suivant les dispositifs.

Les entrées en parcours emploi compétences (PEC, emplois aidés du secteur non-marchand) et en contrats uniques d'insertion – contrats initiative emplois (CUI-CIE) dans le secteur marchand sont tous les deux orientés à la baisse avec respectivement

Avertissement sur les demandeurs d'emploi en fin de mois

Une expérimentation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA (BRSA) a été initiée en avril 2023 dans 18 territoires de France. Elle conduit à enregistrer progressivement à France Travail l'ensemble des BRSA de ces territoires. Fin décembre 2023, cette expérimentation concerne environ 15 200 personnes dont 11 000 sont comptabilisées comme demandeurs d'emploi. Les 18 territoires concernés se situent dans les départements de l'Aisne, la Somme, La Réunion, l'Yonne, l'Aveyron, le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Creuse, la Côte-d'Or, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, la Loire-Atlantique, le Loiret, le Rhône, les Vosges, les Pyrénées-Atlantiques et les Yvelines.

-438 nouveaux PEC et -1 175 nouveaux CUI-CIE en 2023. Cette évolution est cependant moins marquée qu'au niveau national. En 2023, les 6 900 PEC de la région représentent 15,4 % des entrées de France métropolitaine. Pour les CUI-CIE, les 6 500 contrats aidés de la région atteignent plus de 23 % des nouveaux contrats au niveau national.

En parallèle, le dispositif d'insertion à l'activité économique (IAE) – destiné au public le plus éloigné de l'emploi – progresse de 1,8 % avec 51 730 nouvelles aides en 2023. Les Hauts-de-France cumulent 16,7 % de ce type de contrats au niveau national.

Les contrats d'apprentissage poursuivent quant à eux leur progression impulsée, conséquence de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018. Cet afflux de nouvelles entrées en apprentissage a été massif dans les premières années : il a plus que doublé entre 2019 et 2022. Cette progression s'érode en 2023 (+1,0 %) pour atteindre près de 62 700 contrats d'apprentissage sur l'année.

Sur la même période, les contrats de professionnalisation ont diminué de 7,0 % et présentent 12 100 entrées. De ce fait, l'alternance dans son ensemble a connu une quasi-stabilité sur l'année 2023.

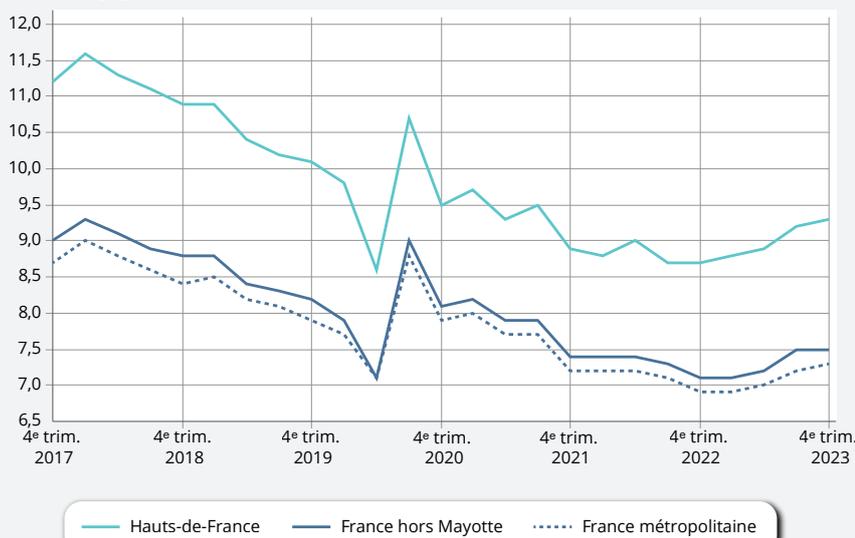
L'accompagnement des jeunes connaît une 3^e année de renforcement. Si le nombre de nouveaux PACEA (parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) est stable, les contrats d'engagement jeunes (CEJ), dispositif intensif destiné aux 16-25 ans en difficulté sur le marché de l'emploi, sont en progression. Ce dispositif, apparu en 2022, présente 52 700 entrées en 2023 soit 35,5 % de plus sur un an. Trois CEJ sur quatre s'adressent à un jeune qui fait sa première entrée dans un CEJ.

Enfin, les emplois francs, destinés à des habitants des quartiers de la politique de la ville, diminuent de près de 10 %. En 2023, ils concernent 5 800 embauches. La région concentre ainsi plus d'un quart des emplois francs de France métropolitaine, une proportion stable par rapport à 2022. ●

Jean Bresner (Insee),
Eric Deroo, Loïc Laporte (Dreets)

► 1. Évolution du taux de chômage trimestriel

(en % de la population active)



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.
Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 2. Taux de chômage trimestriel par département

(en % de la population active)

Zonage	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Évolution 2023 T4 / 2022 T4 (points de %)
Aisne	10,3	10,3	10,6	10,7	0,5
Nord	9,3	9,5	9,9	9,9	0,7
Oise	7,2	7,3	7,5	7,6	0,4
Pas-de-Calais	8,2	8,5	8,8	8,7	0,6
Somme	8,5	8,6	8,9	8,9	0,3
Hauts-de-France	8,8	8,9	9,2	9,3	0,6
France hors Mayotte	7,1	7,2	7,5	7,5	0,4

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.
Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2023				Évolution 2023 T4 / 2022 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	254 020	155 430	49,5	52,0	0,5	1,2
Femmes	259 520	143 280	50,5	48,0	-0,4	0,9
Moins de 25 ans	79 020	48 800	15,4	16,3	0,8	3,4
De 25 à 49 ans	307 410	174 190	59,9	58,3	-0,0	1,2
50 ans ou plus	127 110	75 720	24,8	25,3	-0,2	-0,8
Inscrits depuis un an ou plus	227 700	nd	44,3	nd	-2,3	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	127 940	nd	24,9	nd	-9,9	nd
Hauts-de-France	513 540	298 710	100,0	100,0	0,1	1,0
France hors Mayotte	5 397 900	3 032 000	100,0	100,0	0,3	-0,6

nd : données non disponibles.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Source : France Travail-Dares, STMT.

► 4. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes dans les Hauts-de-France

Type d'aide	2022	2023
Aides à l'emploi (p)	140 884	139 931
dont contrats aidés (p)	65 814	65 133
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	7 349	6 911
Contrats initiative emploi (CUI-CIE) (p)	7 667	6 492
Insertion par l'activité économique (IAE) (p)	50 798	51 730
dont contrats en alternance	75 070	74 798
Apprentissage	62 061	62 703
Contrats de professionnalisation	13 009	12 095
Accompagnement des jeunes	64 263	78 306
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	25 398	25 631
Contrat d'engagement jeune	38 865	52 675
dont premières entrées	34 581	39 945
Emplois francs (p)	6 366	5 783

(p) : année 2023 provisoire.

Note : extraction du 22/04/2024. Les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source : Dares.

Un recul du nombre de créations d'entreprises pour la 2^e année consécutive

En 2023, 64 870 entreprises ont été créées dans les Hauts-de-France, soit 1 040 de moins qu'en 2022 (-1,6 %). Les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme sont touchés par ce recul tandis que le nombre de créations augmente dans l'Aisne (+4,3 %) et se stabilise dans l'Oise. Au niveau régional, les créations de micro-entreprises progressent mais ne compensent pas la baisse des créations de sociétés et d'entreprises individuelles. Seule l'industrie est épargnée par la diminution du nombre de créations d'entreprises.

La région enregistre par ailleurs une hausse des défaillances d'entreprises, dans tous ses départements sauf l'Aisne et dans tous les secteurs d'activité, excepté l'agriculture.

64 870 entreprises créées en 2023

En 2023, 64 870 entreprises ont été créées dans les Hauts-de-France, soit 1 038 de moins qu'en 2022 ► **figure 1**. Après une forte croissance entre 2016 et 2021, le volume de créations baisse pour la deuxième année consécutive (de 1,6 % contre 1,0 % au niveau national). Dans la région, seul le régime des micro-entreprises enregistre une hausse des créations par rapport à 2022 (+2,1 %), comme en France (+3,1 %). Avec 42 575 entreprises créées en 2023, ce régime représente toujours près des deux tiers des créations dans la région. À l'inverse, les créations de sociétés reculent de 9,0 % (-7,9 % en France) ainsi que celles des entreprises individuelles (-5,8 % contre -6,2 % au niveau national).

Baisse des créations dans le Pas-de-Calais, la Somme et le Nord

Si le nombre de créations d'entreprises reste stable en 2023 dans le département de l'Oise (+0,5%), il est en baisse dans le Pas-de-Calais (-2,8 %), la Somme (-2,6 %) et le Nord (-2,3%) qui représente la moitié des créations régionales. Seule l'Aisne enregistre une hausse significative (+4,3 %), sous l'effet du dynamisme des micro-entreprises dont le nombre de créations augmente de 11 % en 2023 ► **figure 2**. Les créations de micro-entreprises sont aussi en hausse dans l'Oise (+5,1 %), la Somme (+3,2 %) et le Pas-de-Calais (+2,0 %). Elles restent stables dans le Nord (-0,1 %). À l'inverse, le nombre de créations d'entreprises individuelles diminue dans tous les départements de la région (de -1,5 % dans la Somme à -8,5 % dans

l'Aisne), de même pour les créations de sociétés (de -5,6 % dans l'Aisne à -19,3 % dans la Somme).

Baisse des créations d'entreprises dans tous les secteurs d'activité, excepté l'industrie

La baisse du nombre de créations d'entreprises dans la région s'explique par un recul dans l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception de l'industrie qui reste dynamique (+12,1 %) ► **figure 3**. Le repli est particulièrement marqué dans la construction (-10,1 %) ; il est moindre dans les services aux particuliers (-2,3 %), les services aux entreprises (-2,1 %) et le secteur du commerce, transport, hébergement, restauration (-1,1 %). En volume, c'est dans le secteur des services aux entreprises que les créations sont les plus nombreuses en 2023 : elles représentent un tiers de l'ensemble des créations d'entreprises dans la région (33,7 % contre 38,8 % au niveau national). Suivent les créations dans le secteur du commerce, transport, hébergement, restauration qui regroupent 29,1 % des créations en Hauts-de-France (25,8 % en France), puis celles dans les services aux particuliers (21,9 % contre 21,0 % au niveau national).

Nouvelle hausse des défaillances d'entreprises

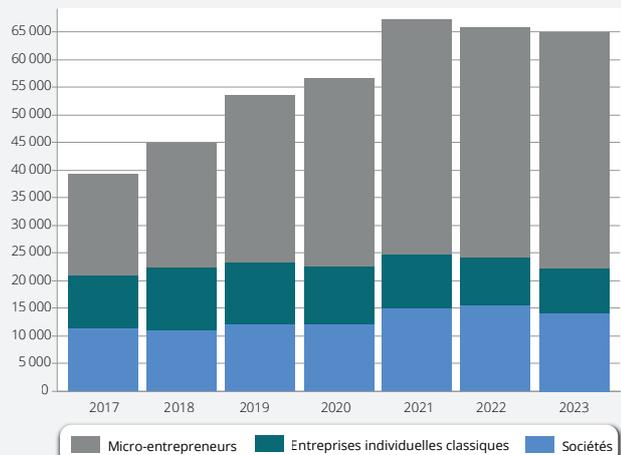
En 2023, la région enregistre 4 427 défaillances d'entreprises, soit une hausse de 24,5 % par rapport à 2022 ► **figure 4**, moins marquée qu'au niveau national (+35,6 %). Si les mesures de soutien aux entreprises ont contribué à la forte diminution des défaillances en 2020 et 2021, le niveau de 2019 (3 920 défaillances) est désormais dépassé. Cette augmentation touche tous les départements de la région en 2023, à l'exception de l'Aisne (-16,7 %) ► **figure 5**. Elle varie de +23,2 % dans l'Oise à +32,9 % dans la Somme. Tous les secteurs d'activité sont concernés, sauf l'agriculture (-21,8 %). La hausse du nombre de défaillances en 2023 est légèrement plus marquée dans le secteur des services aux entreprises (+33,8 %) et de la construction (+30,4 %). Elle atteint 23,1 % dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration. Ce dernier rassemble plus de 40 % des défaillances d'entreprises enregistrées dans la région. ●

Pauline Roger (Insee)

Avertissement sur les créations d'entreprises

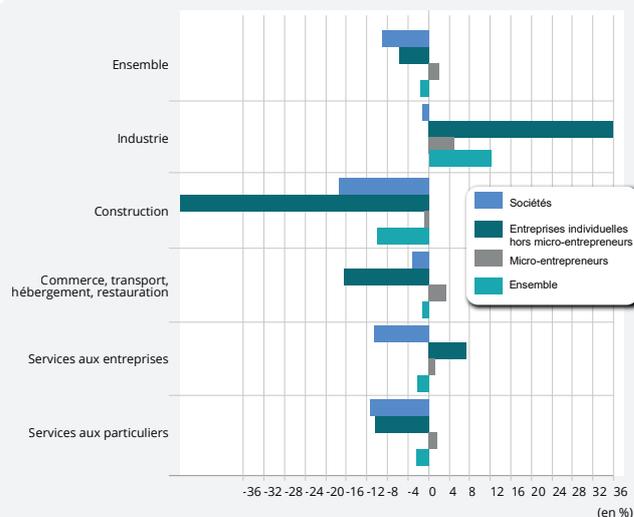
Depuis le 1^{er} janvier 2023, les formalités de création d'entreprises sont effectuées obligatoirement sur le guichet électronique des formalités d'entreprises. Ce changement important a fragilisé le suivi des créations d'entreprises au cours de l'année 2023, en raison notamment d'une modification des délais d'enregistrement des déclarations dans le répertoire Sirene. Toutefois, l'effet de ce changement sur la mesure du volume annuel des créations d'entreprises est globalement limité.

► 1. Évolution des créations d'entreprises dans les Hauts-de-France



Note : nombre de créations brutes.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, SIDE.

► 3. Évolution par secteur du nombre de créations d'entreprises entre 2022 et 2023



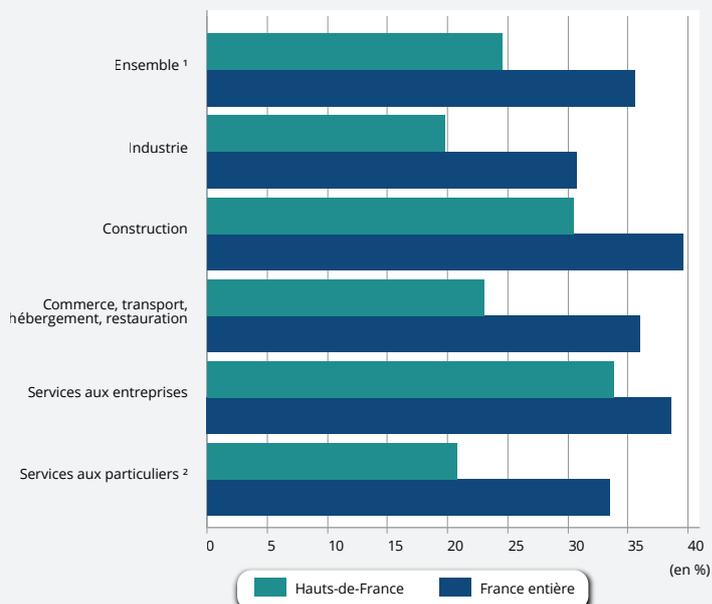
Note : nombre de créations brutes.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, SIDE.

► 2. Nombre et évolution des créations d'entreprises par type et département

Zonage	Nombre de créations en 2023			Ensemble	Évolution de l'ensemble (%)	
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur		2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ¹
Aisne	873	666	3 074	4 613	4,3	7,8
Nord	7 481	3 727	20 735	31 943	-2,3	11,1
Oise	2 316	1 050	6 367	9 733	0,5	10,5
Pas-de-Calais	2 489	1 787	8 653	12 929	-2,8	11,5
Somme	1 052	854	3 746	5 652	-2,6	12,0
Hauts-de-France	14 211	8 084	42 575	64 870	-1,6	10,9
France entière	269 905	114 125	667 446	1 051 476	-1,0	10,1

¹ : évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.
Note : données brutes.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, SIDE.

► 4. Évolution entre 2022 et 2023 du nombre de défaillances d'entreprises par secteur



¹ : y compris agriculture.

² : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Fiben, Banque de France.

► 5. Nombre et évolution des défaillances d'entreprises par département

Zonage	Défaillances en 2023 (nombre)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)	Évolution annuelle moyenne entre 2017 et 2022 ¹ (%)
Aisne	290	-16,7	-0,1
Nord	2 316	31,3	-2,6
Oise	493	23,2	-5,6
Pas-de-Calais	1 005	25,6	-3,2
Somme	323	32,9	-4,1
Hauts-de-France	4 427	24,5	-3,0
France entière	55 996	35,6	-5,4

¹ : évolution qui aurait été observée pour les défaillances d'entreprises, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Fiben, Banque de France.

L'agriculture régionale à la recherche de résilience

En 2023, la guerre en Ukraine entretient la fébrilité sur les marchés mondiaux des céréales et des oléagineux. Par ailleurs, des épisodes météorologiques imprévisibles perturbent le déroulement de la campagne agricole : une sécheresse importante apparaît en février, des pluies continues entre mi-juillet et mi-août interrompent les moissons et les inondations s'installent durablement au cours d'un automne très pluvieux, retardant ainsi les récoltes et les semis d'hiver. Les productions fourragères profitent des excédents d'humidité dans un climat de douceur. Enfin, le lait de vache est mieux valorisé que l'année précédente.

La récolte de blé tendre fractionnée par des pluies ininterrompues

Après son envolée de 2022 liée à la guerre en Ukraine, le cours moyen du blé tendre « found on board » Rouen, référence nationale suivie par FranceAgriMer, baisse fortement jusqu'en mai 2023, puis reste à un niveau moyen voisin de celui de 2021. Compte tenu du conflit en cours, l'Ukraine continue de bénéficier de dérogations des droits de douane en Europe et les récoltes abondantes en Russie pèsent fortement sur les marchés. De ce fait, la production française et européenne, à laquelle participe la moitié de la surface agricole utilisée en Hauts-de-France, se valorise au même niveau qu'avant la crise ukrainienne. Pourtant, les coûts de production ont fortement progressé sur la même période, malgré une baisse en fin d'année 2023. L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) pour les fongicides dédiés aux grandes cultures illustre particulièrement cette évolution du coût des intrants ► **figure 1**. Sur le terrain, en raison des pluies ininterrompues de mi-juillet à mi-août, la récolte 2023 se déroule en deux temps. Globalement les rendements correspondent aux valeurs moyennes quinquennales ► **figure 2**. Toutefois, leur dispersion est importante, avec de bons niveaux dans les secteurs récoltés avant les pluies, mais des résultats décevants dans les secteurs récoltés ensuite.

Les rendements moyens du colza sont en baisse

La surface agricole utilisée pour produire du colza progresse en 2023, en hausse de 12 000 hectares (+8 %) par rapport à 2022. La flambée des cours, apparue depuis le début de la guerre en Ukraine, a motivé

les agriculteurs à semer davantage de surfaces en colza. Pourtant, la production a diminué par rapport à 2022 : les rendements ont baissé de 8 % bien qu'ils s'inscrivent dans les valeurs moyennes quinquennales et décennales ► **figure 3**.

Rupture inédite des stocks de pommes de terre à l'intersaison

Les cours moyens de la pomme de terre sont élevés tout au long de l'année. Le premier semestre 2023, durant lequel se déroule la commercialisation des stocks résiduels de la récolte de l'automne 2022 et les travaux de plantation, est marqué par un fait inédit : la rupture de l'offre, conséquence des faibles volumes de la récolte précédente dus au stress hydrique de l'été 2022. Entre mi-juillet et mi-août, la pluviométrie abondante laisse craindre un risque sanitaire (mildiou). Au final, les rendements moyens sont supérieurs à la moyenne quinquennale de 26 %.

Les inondations à l'automne contrarient les récoltes et les semis d'hiver

Si les prairies et les cultures fourragères profitent de cette année 2023 assez humide, la pluviométrie abondante et continue en octobre et novembre 2023 entraîne des inondations importantes et très étendues dans la région ► **figure 4**. Au-delà des inondations, de nombreuses communes sont situées en zones d'humidité très importante des sols. Ces événements contrarient fortement le déroulement des récoltes (pomme de terre, betterave sucrière, racines de chicorée, chou-fleur), car l'accès aux parcelles est difficile, voire impossible pendant longtemps. La qualité de certains lots est affectée par l'excédent

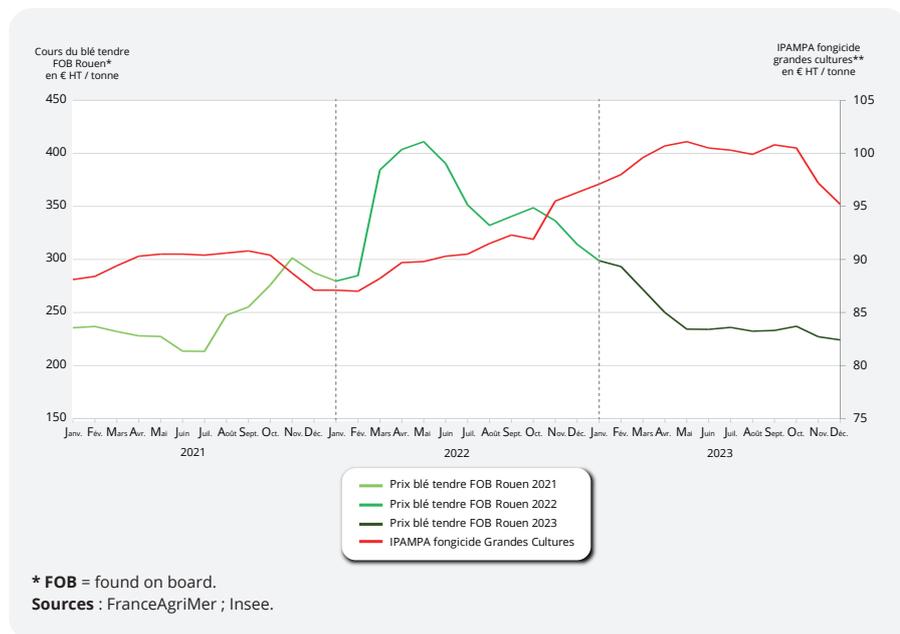
d'humidité et certaines cultures ne peuvent être récoltées. En conséquence, de nombreuses terres ne sont pas libres et la réalisation des semis d'hiver prévus s'en trouve perturbée (blé tendre, orge et escourgeon, colza).

La collecte régionale de lait de vache diminue mais le lait bio est mieux valorisé

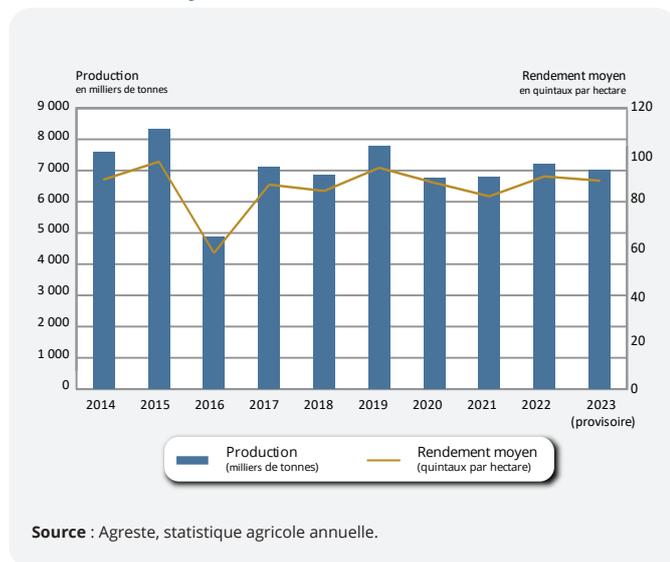
La collecte française de lait de vache est en recul en volume depuis 2020. En termes de débouchés, et notamment à l'export hors de l'Union européenne, le recul des achats chinois se fait particulièrement sentir (poudre de lait). En Hauts-de-France, la tendance annuelle est analogue à celle observée sur le plan national. Habituellement, les volumes collectés baissent en septembre. En 2023, le niveau de collecte de septembre à novembre est de surcroît en recul de plus de 3 % par rapport à son niveau de l'année précédente, qu'il rejoint en décembre ► **figure 5**. Le prix producteur évolue différemment pour le lait non bio et le lait bio au cours de l'année. En début d'année, les prix de 2023 sont supérieurs à ceux de l'année précédente puis ils fléchissent régulièrement tout au long de l'année en non bio alors qu'ils remontent et surpassent les prix de 2022 pour le lait bio. ●

Pascal FOUQUART (Draaf)

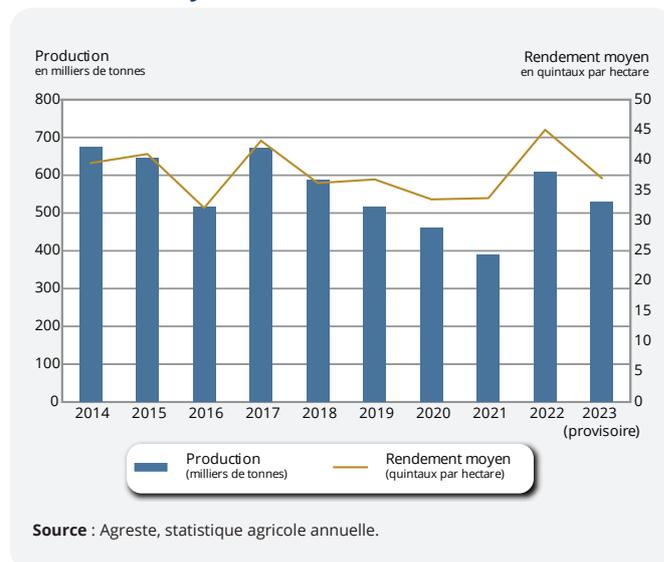
► 1. Cours du blé tendre « FOB » Rouen – IPAMPA fongicide grandes cultures



► 2. Le blé tendre en Hauts-de-France – production et rendement moyen



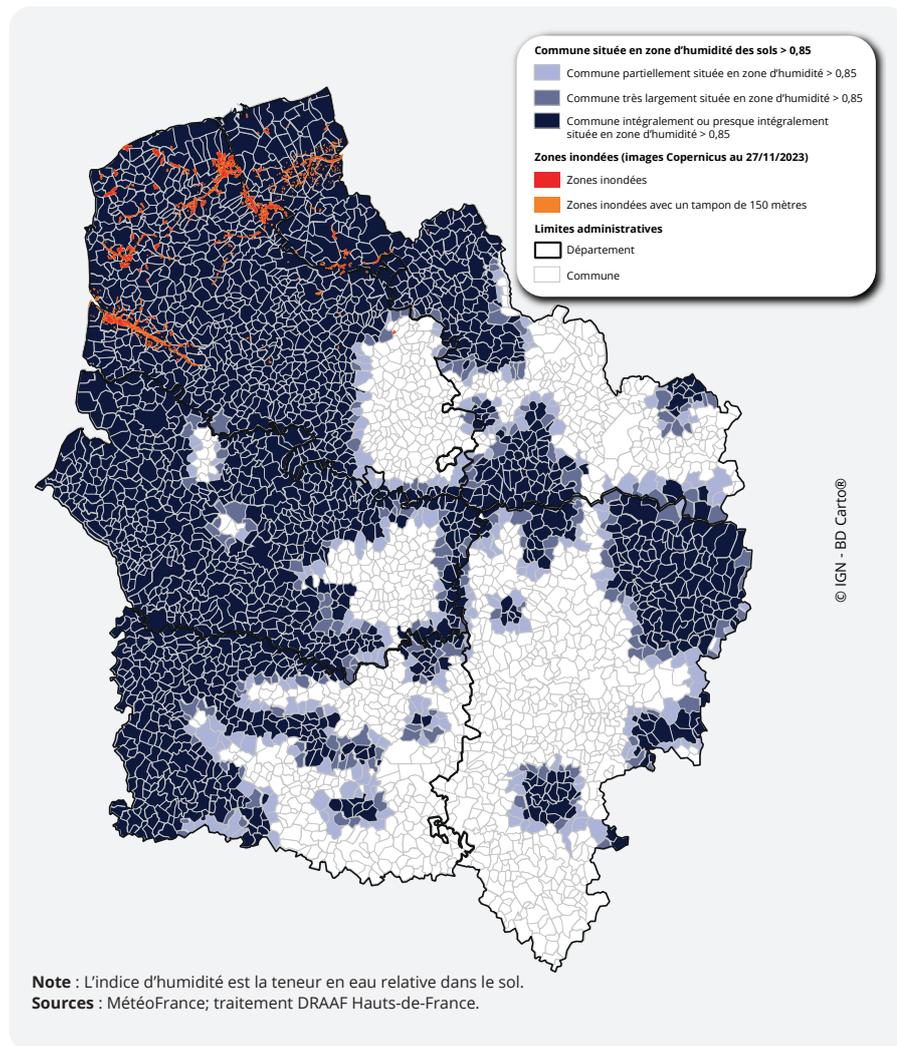
► 3. Le colza en Hauts-de-France – production et rendement moyen



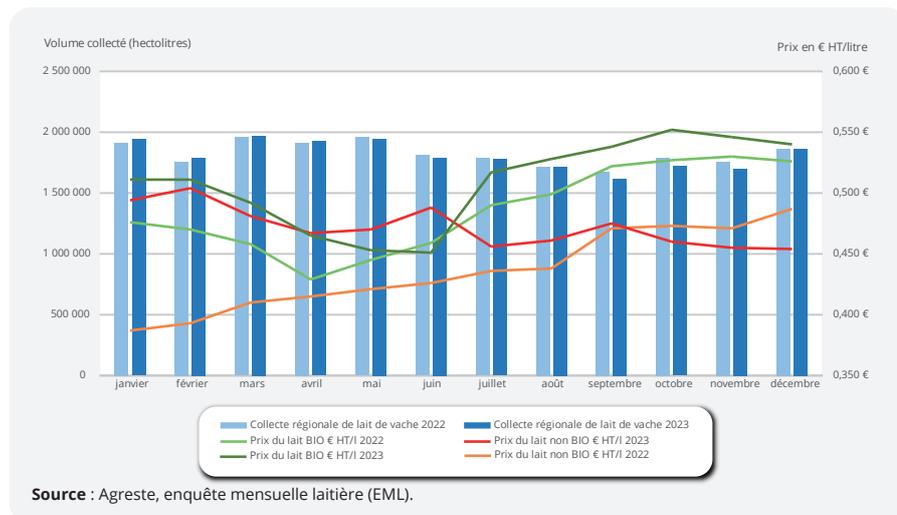
Pour en savoir plus

- [Bilan de campagne de la pomme de terre de conservation](#), FranceAgriMer.
- [Bilan de la campagne agricole régionale 2023](#), DRAAF Hauts-de-France.

► 4. Indice d'humidité des sols



► 5. Collecte régionale de lait de vache BIO et non BIO



Construction : le marché se contracte

En 2023, dans le secteur de l'immobilier neuf, le nombre de biens mis en vente comme celui des transactions réalisées diminuent et les prix immobiliers se stabilisent. Les autorisations et les mises en chantier reculent dans toute la région. Dans le parc non résidentiel, les surfaces autorisées à la construction repartent à la baisse.

Le nombre de logements neufs mis à la vente baisse plus fortement que le nombre de logements vendus

Les ventes de logements neufs reculent fortement en un an : 4 200 ventes en 2023 contre 7 100 en 2022 (soit -41 %, contre -0,5 % entre 2021 et 2022). Ces ventes se répartissent en 3 800 appartements (-41 % en 2023) et 360 maisons (-43 % en 2023) ► **figure 1**.

En parallèle, 4 300 logements neufs ont été mis en vente sur le marché en 2023, soit 47 % de moins que l'année précédente (contre une hausse de 13,5 % entre 2021 et 2022). Cette diminution concerne aussi bien les appartements (-46 %) que les maisons (-59 %).

En 2023, le nombre de logements neufs mis en vente est légèrement plus faible que celui de logements vendus. L'encours, c'est-à-dire le stock cumulé, de logements proposés à la vente diminue très peu (-2 %) pour atteindre les 7 500 logements fin 2023.

De même, les prix immobiliers restent stables. En Hauts-de-France, le prix moyen de vente d'une maison individuelle neuve s'établit à 3 023 euros/m² en 2023, soit une baisse de 1 % par rapport à 2022 ► **figure 2**. À l'inverse, dans le collectif, les prix augmentent de 3 % sur un an, pour s'établir à 4 053 euros/m² en 2023 ► **figure 3**.

Les autorisations de construction et les mises en chantier du secteur résidentiel sont en baisse

En 2023, 26 000 logements ont été autorisés à la construction en Hauts-de-France, soit une baisse de 23 % par rapport à 2022 ► **figure 4**. La région suit donc la tendance nationale (-24 % par rapport à 2022 pour la France hors Mayotte).

Cette baisse des autorisations est surtout marquée dans les départements de l'Oise (-34 %) et du Pas-de-Calais (-31 % par rapport à 2022) qui représentent près du tiers des autorisations de la région.

En 2023, le nombre de mises en chantier en Hauts-de-France atteint 19 000 unités, soit une diminution de 24 % par rapport à l'année 2022 ► **figure 5**, une baisse également similaire à celle observée à l'échelle nationale.

La baisse des mises en chantier est surtout marquée dans le département de la Somme (-48 %). Ce territoire n'est traditionnellement pas très dynamique et la diminution du nombre de logements commencés y est plus forte que celle constatée en moyenne en France (-24 %). Les logements commencés dans ce département ne représentent plus que 7 % des mises en chantiers de la région (contre 10 % en 2022).

La construction de locaux non résidentiels repart à la baisse

Comme au niveau national, les surfaces de plancher autorisées dans le secteur non résidentiel repartent à la baisse dans les Hauts-de-France : -9 % dans la région entre 2022 et 2023 (contre une stagnation entre 2021 et 2022 et une hausse de 32 % l'année précédente) ► **figure 6**. Le recul est plus marqué qu'à l'échelle nationale (-6 %). En 2023, 3,4 millions de mètres carrés de surface de plancher ont ainsi été autorisés dans la région, soit 7,9 % des surfaces autorisées en France.

En 2023, la surface de construction autorisée de locaux est en recul par rapport à 2022 dans les secteurs de l'entreposage (-35 %), du service public ou d'intérêt collectif (-16 %), des bureaux (-15 %), de l'hébergement hôtelier (-6 %) et de l'artisanat (-2 %). Les autres secteurs enregistrent une croissance en 2023 : +51 % pour l'industrie, +11 % pour l'exploitation agricole ou forestière, +2 % pour le commerce. L'industrie représente 23,4 % des autorisations totales de la région en 2023, une part que le secteur n'avait pas connue dans la région depuis 2008, possiblement sous l'effet de la mise en place de la politique de réindustrialisation 2030. ●

Gaëtan BOULET (Dreal)

Pour en savoir plus

- les bulletins de la Dreal, les résultats chiffrés et commentés de la construction de logements : https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/static/PAD/Construction-logement-trimestrielle/PgmR_publication_construction_2023_T4.html
- les bulletins de la Dreal, les résultats chiffrés et commentés de l'Enquête sur la Construction de Logements Neufs (ECLN) : https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/static/PAD/ECLN/ECLN_2023_T4.htm

► 1. Ventes des maisons et des appartements neufs

Type de logement	Hauts-de-France			France métropolitaine		
	En 2023 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ²	En 2023 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ²
Maisons neuves						
Nombre de ventes ¹	355	-42,9	-6,0	3 907	-39,7	-9,5
Prix moyen au m ²	3 023	-1,1	3,3	3 922	2,8	4,2
Appartements neufs						
Nombre de ventes ¹	3 807	-41,1	3,3	66 643	-37,0	-3,4
Prix moyen au m ²	4 053	3,2	3,2	4 788	2,9	3,1

¹ : réservations avec dépôt d'arrhes.

² : évolution qui aurait été observée pour les ventes des maisons et des appartements neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes. Le champ intègre désormais les logements neufs issus de la construction sur existant. Ces données sont disponibles uniquement depuis 2017.

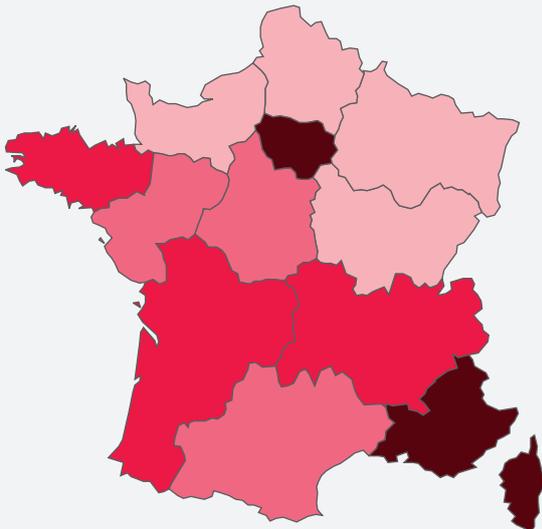
Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

► 2. Prix moyen d'une maison neuve en 2023 par région

Prix moyen des maisons neuves (en €/m²)

4 500 et plus
De 3 922 à moins de 4 500 (France métropolitaine : 3 922 €/m ²)
De 3 300 à moins de 3 922
Moins de 3 300



Lecture : la borne 3 922 €/m² correspond à la valeur nationale.

Notes : données brutes, extraction du 08/03/2024. Le champ intègre les logements neufs issus de la construction surexistant.

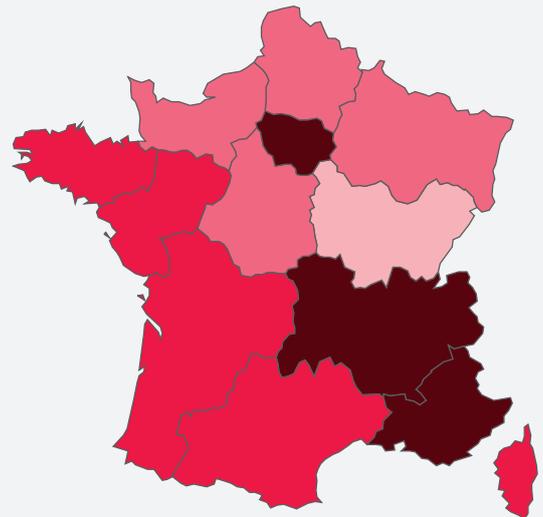
Champ : France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

► 3. Prix moyen des appartements neufs en 2023 par région

Prix moyen des appartements neufs (en €/m²)

4 788 et plus (France métropolitaine : 4 788 €/m ²)
De 4 300 à moins de 4 788
De 4 000 à moins de 4 300
Moins de 4 000



Lecture : la borne 4 788 €/m² correspond à la valeur nationale.

Notes : données brutes, extraction du 08/03/2024. Le champ intègre les logements neufs issus de la construction surexistant.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

► 4. Construction autorisée de logements par département

Zonage	Logements en 2023 (nombre)	Évolution 2022 - 2023 (%)	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ¹ (%)
Aisne	1 300	-17,3	5,3
Nord	13 100	-18,5	2,1
Oise	3 300	-34,4	7,7
Pas-de-Calais	5 600	-31,2	3,6
Somme	2 700	-7,2	-3,1
Hauts-de-France	26 000	-22,9	2,8
France hors Mayotte	371 200	-24,1	-0,2

¹ : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

► 5. Logements commencés par département

Zonage	Logements en 2023 (nombre)	Évolution 2022 - 2023 (%)	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ¹ (%)
Aisne	900	-21,7	-2,5
Nord	9 600	-18,0	-1,8
Oise	2 500	-28,6	8,3
Pas-de-Calais	4 800	-25,2	0,3
Somme	1 300	-47,9	-4,3
Hauts-de-France	19 000	-24,4	-0,5
France hors Mayotte	296 400	-24,2	-2,1

¹ : évolution qui aurait été observée pour les logements commencés, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2024. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

► 6. Construction autorisée de locaux non résidentiels selon le type

Type de locaux	Hauts-de-France			France entière	
	Surfaces autorisées en 2023 (milliers de m ²)	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ¹	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ¹
Artisanat	132	-2,3	7,7	-1,9	1,8
Bureaux	378	-15,1	1,7	-18,4	1,0
Commerce	324	2,4	-9,6	-7,6	-4,1
Entrepôt	948	-34,6	6,6	-6,6	6,7
Exploitation agricole ou forestière	512	11,2	-7,2	-6,7	-5,9
Hébergement hôtelier	48	-5,7	-3,1	-8,6	-2,6
Industrie	722	50,5	8,2	1,4	3,7
Service public ou d'intérêt collectif	368	-15,8	-4,7	-0,3	-1,4
Ensemble	3 432	-9,0	0,5	-6,3	-0,2

¹ : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes provisoires en date de prise en compte, extraction du 28/03/2024.

Source : SDES, Sitadel.

2023, un nouveau record de fréquentation touristique

Avec 15,3 millions de nuitées en 2023, les hôtels, campings et autres hébergements collectifs des Hauts-de-France connaissent une belle progression de leur fréquentation par rapport à 2022, confirmant une fois encore leur dynamisme.

La hausse de la fréquentation hôtelière a exclusivement été portée par les touristes étrangers, permettant ainsi de compenser le léger repli de la clientèle résidente. Les hôtels ont en effet bénéficié d'un important afflux de touristes britanniques, venus notamment assister à la coupe du Monde de rugby. Les hébergements de plein air connaissent par ailleurs le plus bel essor, en particulier en mai et septembre. Quant aux autres hébergements collectifs, leur fréquentation dépasse pour la première fois leur niveau pré-pandémique.

Encore une très belle année pour le tourisme régional

En 2023, l'attractivité des hôtels, campings et autres hébergements collectifs des Hauts-de-France se confirme. Ces différents établissements touristiques totalisent 15,3 millions de nuitées sur l'année, soit une progression de 3,5 % par rapport à 2022 contre 2,3 % au niveau France métropolitaine ► **figure 1**. La région se positionne au 3^e rang national pour sa hausse de fréquentation touristique, après l'Île-de-France (+5,8 %) et Grand-Est (+5,1 %). Même si la clientèle résidente reste majoritaire dans la région, cette croissance régionale de la fréquentation touristique est surtout portée par la clientèle internationale, notamment britannique.

Un réel afflux de touristes britanniques dans les hôtels

En 2023, les hôtels de la région comptabilisent 9,2 millions de nuitées soit une hausse de la fréquentation de 1,8 % comparée à 2022 contre 2,6 % à l'échelle nationale. Tandis que la fréquentation de la clientèle résidente recule de 0,8 %, les Hauts-de-France ont bénéficié d'un retour marqué des touristes non résidents (+11,7 % par rapport à 2022). Ces bons résultats dans l'hôtellerie sont en effet exclusivement portés par les touristes étrangers, notamment par la clientèle britannique. Avec 176 000 nuitées supplémentaires, les Britanniques représentent la nationalité dont la fréquentation a connu la plus belle progression (+32,6 %), devant les Allemands (+6,5 %),

les Néerlandais (+4,5 %) puis les Belges (+2,1 %). L'accueil de 3 matchs de la Coupe du Monde de Rugby explique en partie cette importante fréquentation hôtelière. Durant cet événement sportif qui s'est déroulé en septembre, les trois quarts des touristes ayant réservé dans un hôtel étaient britanniques.

À l'échelle des départements, les hôtels connaissent un rebond de leur activité dans l'Oise (+6,0 %) et le Nord (+2,7 %) ► **figure 2**. A contrario, l'hôtellerie dans l'Aisne et le Pas-de-Calais enregistre un repli de son activité, avec des baisses respectives de 1,9 % et 0,3 %.

En termes de prestations hôtelières, les réservations ont davantage porté sur du haut de gamme. La fréquentation des hôtels de 4 et 5 étoiles progresse de 8,0 %, tandis que celle des établissements non classés est net en repli (-10,6 %). Enfin, comparé à 2022, le taux d'occupation dans les hôtels augmente en 2023 pour tous les mois de l'année sauf en mars, juillet et août. Il se situe à 47,2 % en janvier pour atteindre 68,2 % en juin. ► **figure 3**.

Durant l'été, la baisse du taux d'occupation des hôtels en juillet-août s'explique par la moindre proportion de visiteurs voyageant pour raisons professionnelles. Si, sur l'ensemble de l'année 2023, la clientèle d'affaires réalise plus de la moitié des nuitées dans les hôtels, cette part passe à 40 % en juillet et 34 % en août. Le taux d'occupation atteint son pic annuel en septembre (68,7 %) puis redescend à 50,3 % en décembre.

Forte hausse de fréquentation dans les campings en mai et septembre

Avec 3,4 millions de nuitées entre avril et septembre, les campings des Hauts-de-France réalisent une excellente saison 2023 : +7,3 % comparé à 2022 contre +4,4 % en France métropolitaine. C'est la quatrième plus forte progression régionale en termes de nuitées, juste après l'Île-de-France, le Centre-Val-de-Loire et la région Grand-Est. Au cours de cette saison estivale, la hausse de la fréquentation dans les hébergements de plein air est surtout concentrée sur les mois de mai (+19 %) et septembre (+25 %). Le calendrier particulièrement favorable de mai, avec trois week-ends de trois jours, peut expliquer cette belle progression sur ce mois. Pour septembre, une météo très clémente, combinée à l'attrait pour l'événement international de rugby, contribue à cette forte hausse de fréquentation.

Dans les campings, les excellents résultats sont portés par le retour de la clientèle non résidente (+12,1 %), notamment britannique, comme dans l'hôtellerie mais également par la clientèle résidente (+4,7 %). Celle-ci connaît un bel essor dans les cinq départements. Les campings du Nord, de l'Aisne et de l'Oise obtiennent les plus fortes progressions en matière de fréquentation avec des évolutions respectives de 18,8 %, 12,6 % et 10,9 % ► **figure 4**. Les campings de la Somme restent les plus fréquentés de la région, avec 72 500 nuitées supplémentaires enregistrées par rapport à 2022 (soit +5 %).

Le nombre de nuitées progresse dans toutes les catégories de campings sauf pour ceux classés 1 à 2 étoiles (-12 %).

La fréquentation des autres hébergements touristiques dépasse son niveau d'avant crise sanitaire

Avec 2,7 millions de nuitées en 2023, la fréquentation des autres hébergements collectifs touristiques progresse en Hauts-de-France de 4,7 % par rapport à 2022, contrairement au niveau national, où elle recule de 1,5 %.

Ainsi, dans la région, les résidences

hôtelières, villages vacances et auberges de jeunesse parviennent à dépasser leur fréquentation d'avant crise sanitaire, avec plus de 80 000 nuitées supplémentaires par rapport à 2019.

Pour ce type d'hébergement touristique, la hausse est portée à la fois par la clientèle non résidente (+5,1 %) et par la clientèle résidente (+4,6 %). Comparés à 2022, les départements du Pas-de-Calais et du Nord enregistrent les plus fortes augmentations avec des évolutions de 19,0 % et 7,3 %.

Nadia Belhakem (Insee)

► 1. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

Type d'hébergement	Hauts-de-France		France métropolitaine	
	Nombre en 2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)	Nombre en 2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)
Hôtels	9 162	1,8	212 736	2,6
Campings	3 411	7,3	141 673	4,4
AHCT*	2 760	4,7	94 854	-1,5
Total	15 334	3,5	449 263	2,3

* AHCT : autres hébergements collectifs touristiques.

Note : données définitives. Campings : la saison touristique couvre uniquement les mois d'avril à septembre.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 2. Nuitées dans les hôtels par département

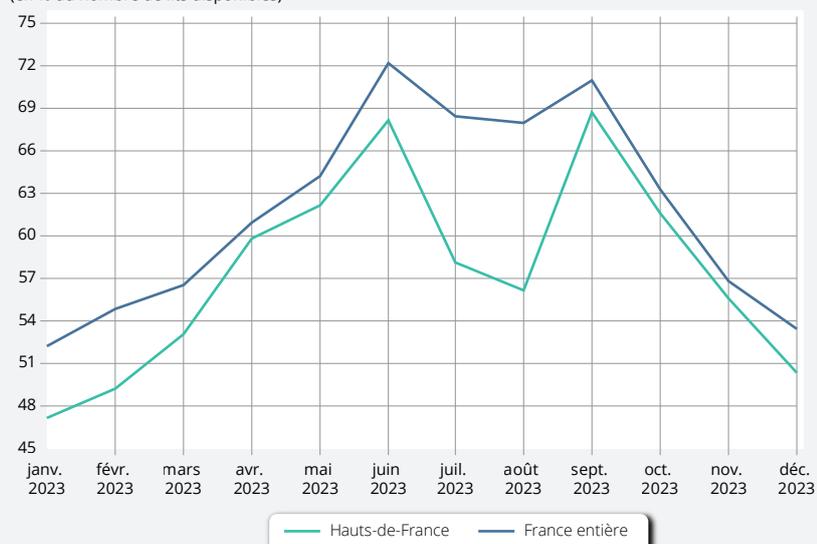
Zonage	Nombre de nuitées dans les hôtels		Part de nuitées effectuées en 2023 par la clientèle non résidente	
	En 2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)	En 2023 (%)	Évolution entre 2022 et 2023 (points)
Aisne	465	-1,9	21,0	0,2
Nord	3 711	2,7	21,3	2,8
Oise	1 427	6,0	16,4	0,4
Pas-de-Calais	2 663	-0,3	30,7	2,7
Somme	897	0,1	20,4	1,3
Hauts-de-France	9 162	1,8	23,2	2,1
France entière	217 429	2,7	35,4	2,7

Notes : données définitives.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 3. Taux d'occupation dans les hôtels

(en % du nombre de lits disponibles)



Notes : données définitives.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 4. Nuitées dans les campings par département

Zonage	Nombre de nuitées dans les campings		Part de nuitées effectuées en 2023 par la clientèle non résidente		Part de nuitées effectuées en 2023 sur emplacements équipés (%)
	En 2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)	En 2023 (%)	Évolution entre 2022 et 2023 (points)	
Aisne	456	12,6	76,9	3,4	70,3
Nord	391	18,8	31,4	-1,9	39,2
Oise	153	10,9	28,4	1,7	63,6
Pas-de-Calais	893	3,4	37,9	3,6	37,6
Somme	1 517	5,0	24,6	0,0	68,6
Hauts-de-France	3 411	7,3	36,0	1,5	57,1
France métropolitaine	141 673	4,4	29,3	0,9	57,2

Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

Un bilan économique positif dans le transport, un bilan environnemental plus mitigé

Les immatriculations de véhicules neufs repartent à la hausse en 2023. Le virage de l'électrique est amorcé pour les poids lourds. Le trafic aérien de passagers poursuit son rebond post Covid, tiré par le low cost. À l'inverse, le volume de marchandises transportées par la route diminue sur la période.

Les immatriculations de véhicules particuliers neufs encore en dessous du niveau de 2019

Après une baisse en 2022, le nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs augmente de 7,4 % dans les Hauts-de-France en 2023 ► **figure 1**, pour atteindre 198 000 voitures, soit 11 % des immatriculations nationales. Malgré cette hausse, la chute des immatriculations observée post Covid est loin d'être compensée : le niveau de 2023 représente à peine les deux tiers de celui de 2019. Sur la France entière, les immatriculations de véhicules particuliers neufs progressent deux fois plus (+15,2 %).

Dans les Hauts-de-France, elles augmentent dans tous les départements, à l'exception de l'Oise (-12,0 %) ► **figure 2** qui représente un quart des immatriculations régionales. Rapporté à la population, le volume d'immatriculations de véhicules particuliers neufs est nettement plus élevé dans l'Oise que dans les autres départements de la région (cinq fois plus que dans le Pas-de-Calais par exemple). Du fait de la présence de l'aéroport de Beauvais (activité des loueurs) et de plateformes logistiques dédiées aux véhicules, l'Oise a en effet la particularité d'immatriculer une plus forte proportion de véhicules d'entreprises (75 % des immatriculations contre 50 % pour le reste de la région).

Dans les Hauts-de-France, 13,8 % des véhicules particuliers immatriculés sont désormais électriques, contre moins de 1 % en 2019. Dans le cadre de la planification écologique, l'objectif à l'horizon 2030 est fixé à 15 % de véhicules particuliers électriques dans le parc

automobile. Au 1^{er} janvier 2023, cette part s'élève à seulement 1,3 % dans la région. Entre 2022 et 2023, les immatriculations de véhicules utilitaires légers (VUL) augmentent de 4,6 % dans les Hauts-de-France (soit +36 000 véhicules), contre +8,5 % au niveau national ► **figure 3**. Les différences sont toutefois marquées entre les départements : +22,6 % dans le Nord et -20,5 % dans la Somme. Au niveau régional, l'électrique représente 5,5 % des VUL immatriculés en 2023.

La région Hauts-de-France est celle qui immatricule le plus de poids lourds : près de 6 200 en 2023, soit 12 % des immatriculations réalisées au niveau national. Les immatriculations de poids lourds augmentent de 17,4 % dans la région, contre 11,5 % en France. Avec 121 poids lourds électriques immatriculés dans la région sur l'année (contre 12 en 2022), l'électrique représente en 2023 2 % des immatriculations pour cette catégorie de véhicules.

La fréquentation des aéroports régionaux toujours en hausse grâce au « low cost »

Avec 7,5 millions de voyageurs au départ ou à l'arrivée des aéroports des Hauts-de-France en 2023, le trafic aérien régional progresse de 17,4 % en un an ► **figure 4**. La fréquentation des lignes à bas coût (« low cost ») augmente de 22,1 % dans la région en un an. Elle représente ainsi en 2023 94 % du trafic passager. Les aéroports de Lille-Lesquin et Beauvais cumulent 99,9 % du trafic régional. Ils restent respectivement 10^e et 11^e aéroports de France métropolitaine en nombre de passagers. Si le trafic augmente de 5,2 % à Lesquin entre 2022

et 2023, il progresse de 22,2 % à Beauvais, soit la plus forte progression des aéroports métropolitains de plus d'un million de passagers supplémentaires. En France métropolitaine, le trafic aérien augmente en moyenne de 14,4 % en 2023 (15,1 % pour les aéroports parisiens et 15,6% pour les lignes à bas coût).

Avec 5,6 millions de passagers, l'aéroport de Beauvais accueille trois fois plus de voyageurs que celui de Lesquin, en raison notamment de sa vocation internationale et « low cost » (98 % de son trafic). À vocation régionale, l'aéroport de Lesquin développe toutefois son trafic international dont la part passe de 38 % en 2022 à 44 % en 2023.

Une baisse du volume de marchandises transportées par la route

En 2023, 126,1 millions de tonnes de marchandises (Mt) ont été transportées par la route au sein de la région, soit un trafic interne en baisse de 4,3 % par rapport à 2022 ► **figure 5**, contre -5,4 % en moyenne pour les régions hexagonales. Le volume des « importations » (29,3 Mt de marchandises entrées dans la région) diminue également (-5,2 %) tandis que celui des « exportations » (33,4 Mt de marchandises sorties de la région) est quasi-stable (-0,7 %). Si la quantité de marchandises transportée diminue, elle voyage sur de plus longues distances entre les Hauts-de-France et les autres régions. Les minerais, les produits en conteneurs et les produits agricoles sont les marchandises les plus transportées. Ils représentent la moitié des flux entrants et sortants de la région. ●

François Pinchemel
(Dreal)

► 1. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : données brutes.

Champ : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

► 2. Immatriculation de véhicules neufs par département et type de véhicule

Zonage	Nombre d'immatriculations en 2023					Évolution des immatriculations de voitures particulières (%)	
	Voitures particulières	Véhicules utilitaires légers ¹	Véhicules industriels à moteur ²	Bus et autocars	2-3 roues et quadricycles à moteur	2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 *
Aisne	20 504	4 559	1 551	23	1 903	19,7	-5,8
Nord	65 794	15 716	1 416	174	8 207	14,7	-4,9
Oise	50 268	5 359	1 621	38	2 778	-12,2	-15,9
Pas-de-Calais	32 763	5 125	1 239	86	5 036	12,3	-6,3
Somme	28 434	5 123	345	131	1 816	22,7	-2,9
Hauts-de-France	197 763	35 882	6 172	452	19 740	7,4	-9,3
France entière	1 817 346	390 471	50 480	6 365	328 949	15,2	-6,1

¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

* : évolution qui aurait été observée pour les immatriculations de véhicules neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

Champ : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

► 3. Nombre et évolution des immatriculations par type de véhicule

en %

Catégories de véhicules	Hauts-de-France			France entière		
	Nombre d'immatriculations en 2023	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 *	Nombre d'immatriculations en 2023	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 *
Voitures particulières	197 763	7,4	-9,3	1 817 346	15,2	-6,1
Véhicules utilitaires légers ¹	35 882	4,6	-5,7	390 471	8,5	-4,5
Véhicules industriels à moteur ²	6 172	17,4	-4,8	50 480	11,5	-2,8
Bus et autocars	452	8,7	4,9	6 365	2,8	-1,2
2-3 roues et quadricycles à moteur	19 740	0,2	0,5	328 949	-0,3	1,7

¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

* : évolution qui aurait été observée pour les immatriculations de véhicules neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

Champ : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

► 4. Évolution du nombre de passagers des aéroports - Hauts-de-France



Note : données brutes.

Champ : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

► 5. Transport de marchandises par la route

Hauts-de-France	2023 (p) (milliers de tonnes)	Évolution entre 2022 et 2023	Évolution annuelle moyenne entre 2017 et 2022 ¹
Entrées dans la région	29 319	-5,2	1,1
Sorties de la région	33 446	-0,7	0,2
Intérieur de la région	126 078	-4,3	-1,5

p : données provisoires.

¹ : évolution qui aurait été observée pour le transport de marchandises par la route, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Champ : France métropolitaine hors Corse. Données hors transport international.

Source : SDES, Enquête Transport routier de marchandises.

Définitions

Autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) :

Les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) sont les résidences hôtelières de tourisme, les villages de vacances et maisons familiales de vacances, les auberges de jeunesse et centres internationaux de séjour, les centres sportifs.

Catégories de demandes d'emploi établies par arrêté :

Les demandeurs d'emploi sont les personnes inscrites sur les listes de France Travail. L'inscription sur ces listes est soumise à certaines conditions. Selon leur situation vis-à-vis de l'obligation de recherche d'emploi et de l'exercice ou non d'une activité, les demandeurs d'emploi sont regroupés en cinq catégories.

Chômeur (au sens du Bureau International du Travail (BIT)) / Personne au chômage (au sens du Bureau International du Travail (BIT)) :

Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi durant une semaine donnée
- être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines
- avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Contrat d'apprentissage :

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 29 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles.

Contrat d'engagement jeune :

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en œuvre à la fois par France Travail et les missions locales depuis le 1^{er} mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine), et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum. Les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle

pouvant aller jusqu'à 520 euros, en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements. Contrairement à la Garantie jeunes qui s'inscrivait nécessairement dans un Pacea, le CEJ ne peut pas être concomitant avec un Pacea.

Contrat de professionnalisation :

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale au moyen d'une formation en alternance.

Contrat unique d'insertion (CUI) :

Le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Correction des variations saisonnières (CVS) / Désaisonnalisation :

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Création d'entreprise / Réactivation d'entreprise :

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Défaillance d'entreprise :

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) :

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) :

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits depuis deux ans ou plus.

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) :

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à France Travail et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Emploi (au sens du Bureau International du Travail (BIT)) :

Une personne en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Emplois francs :

Expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1^{er} janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Emploi salarié :

Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Entreprise :

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Estimations d'emploi localisées (Estel) :

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié ».

Établissement / Siret :

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Heures rémunérées :

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Hôtellerie de plein air (campings) :

Les campings sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations, ainsi que d'équipements communs.

Immatriculations de véhicules neufs :

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvéro) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs et celles des véhicules en transit temporaire ne sont pas comptabilisées.

Insertion par l'Activité Économique (IAE) :

L'insertion par l'activité économique (IAE) consiste en un accompagnement dans l'emploi destiné à aider les personnes très éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer un contrat de travail, doublé d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès à l'emploi. En complément de l'accompagnement dispensé, les salariés peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

Intérim / Travail temporaire / Travail intérimaire :

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont

embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Logement autorisé :

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement collectif :

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement commencé :

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Logement individuel :

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

Micro-entrepreneur :

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Nomenclature agrégée 2008 / NA 2008 :

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2. Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux

besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38. Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.
- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nomenclature d'activités française (NAF) :

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes. La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Non-résident (au sens du tourisme) :

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitée :

Le nombre de nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) :

Mis en place à partir de 2017, le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéficiaire d'une allocation peut être accordé à un jeune en PACEA, destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Parcours emploi compétences (PEC) :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés du secteur non-marchand (CUI-CAE) sont transformés en parcours emploi compétences.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

Population active (au sens du Bureau International du Travail (BIT)) / Actifs (au sens du Bureau International du Travail (BIT)), personnes actives (au sens du Bureau International du Travail (BIT)) :

La population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Résident (au sens du tourisme) :

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air, autres hébergements) :

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

Taux de chômage :

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe,

par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (au sens du BIT) :

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

Tourisme :

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année.

Bilan économique 2023

Insee Conjoncture Hauts-de-France

Juin 2024

Si, en 2023, l'activité économique des Hauts-de-France est globalement supérieure à celle de 2022, c'est grâce à un début d'année particulièrement dynamique. Ensuite, l'activité ralentit progressivement et les heures rémunérées en fin d'année passent juste en dessous du volume de fin 2022 (-0,4 % en novembre 2023 par rapport à novembre 2022). Tous les secteurs sont concernés par ce recul, plus particulièrement l'industrie et la construction, tandis que les services s'en sortent mieux. L'emploi salarié stagne avec un net recul de l'intérim. Le chômage augmente et la demande d'emploi se stabilise. Les créations d'entreprises poursuivent leur recul. Les marchés agricoles souffrent encore du contexte géopolitique et les conditions météorologiques perturbent les récoltes. Le marché de l'immobilier neuf se contracte. En revanche, la fréquentation touristique augmente de nouveau en 2023. Les passagers sont plus nombreux dans les aéroports et les immatriculations de véhicules neufs repartent à la hausse.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)

